

Abdoul Karim SAIDOU

Docteur en science politique

Assistant à l'Université Ouaga 2, Burkina Faso

E-mail : danjima.aks@gmail.com

BP 373 CMS 11 Ouagadougou, Burkina Faso

Résumé

L'article aborde l'articulation entre alternances et consolidation démocratique en Afrique de l'ouest. Il tente de comprendre dans quelle mesure le mécanisme par lequel s'opère l'alternance affecte la qualité de la bonne gouvernance. L'article montre d'abord que si les élections sont inséparables de la démocratie, elles contribuent paradoxalement à amenuiser les perspectives d'enracinement de la bonne gouvernance. Ensuite, il souligne que les processus d'alternance par révolution ou coup d'Etat, tout en impulsant une dynamique de changement dans les modes de gouvernance, n'en restent pas moins des processus incertains dans leur portée politique. Enfin, l'article met en évidence la résilience de la domination néopatrimoniale par-delà les modes de transition, et met en doute le postulat qui inscrit le processus démocratique africain dans une dynamique d'apprentissage.

Mots clés : Démocratisation, bonne gouvernance, alternance, élections, néopatrimonialisme.

Abstract

The paper examines the articulations between alternation and democratic consolidation in West Africa. The main objective is to analyze if the question the modes of alternation matter in the process of consolidating democracy through good governance. Analysis suggests that alternation through election has a double effect: in one side it contributes to democratic consolidation, but in the other side, it reproduces the neopatrimonial practices. Alternation through unconstitutional strategies (coup d'état, revolution, etc.) has tremendous effects on governance by accelerating good governance reforms, but it does transform the neopatrimonial nature of the state. Based on this analysis, the paper highlights the resiliency of neopatrimonial governance. It questions the teleological assertion viewing the African democratic process as a transition to liberal democracy in the western style.

Key words: Democratization, good governance, alternation, elections, neopatrimonialism.

Modes d'alternances et consolidation démocratique en Afrique¹

Sommaire

Introduction	4
I. Les alternances démocratiques : les élections, un mal nécessaire	8
1) <i>La thèse du chemin électoral de la démocratie</i>	8
○ La routinisation électorale et ses effets structurants	9
○ La reconfiguration des arènes politiques	11
2) <i>Le vote et ses « prisons »: l'élection, mode de reproduction du néopatrimonialisme</i>	14
○ Le vote, facteur de conflictualité	15
○ Le vote, institution en quête de sens politique	17
II. Les alternances inconstitutionnelles ou le changement dans la continuité	20
1) <i>Les transitions comme fenêtre d'opportunité</i>	21
○ La transition, un régime politique par défaut à l'agenda limité	21
○ L'inflation des réformes, reflet d'une ambition « messianique »	24
2) <i>Des régimes réformateurs aux agendas incertains</i>	28
○ La tentation à la restauration autoritaire	29
○ Le légalisme mis à rude épreuve	31
Conclusion : l'Afrique est-elle vraiment sur la même trajectoire que l'Occident ?	33
Bibliographie	37

¹ Je remercie les professeurs Augustin Loada et Mahaman Tidjani Alou et Abdoulaye Soma pour leurs commentaires pertinents.

Introduction

Plus de deux décennies après l'enclenchement historique de la « sortie des autoritarismes » en Afrique, les processus démocratiques au sud du Sahara continuent d'alimenter la réflexion en science politique. Depuis ces transitions politiques, la principale préoccupation, aussi bien dans le milieu scientifique que dans le monde politique, est celle de la consolidation démocratique. L'idée de consolidation « pose la question de l'irréversibilité du changement démocratique »². Elle pose aussi la problématique de la définition de la démocratie. La plupart des chercheurs en science politique appréhendent la démocratie dans sa conception minimaliste popularisée par Joseph Schumpeter³. Selon cet auteur, « la méthode démocratique est le système institutionnel aboutissant à des décisions politiques dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple »⁴. En suivant cette approche, la consolidation démocratique renvoie « au processus d'institutionnalisation des règles qui permet la répétition des élections »⁵. Les consolidologues considèrent ainsi que la démocratie est consolidée lorsqu'elle devient dans un Etat « the only game in town », c'est-à-dire « la seule règle du jeu »⁶. C'est dans cette optique que Guy Hermet soutient que « la démocratie est consolidée lorsqu'elle devient le régime sans alternative réellement imaginable aussi bien pour les élites que pour l'immense majorité des membres d'une société »⁷.

² I. MOUCHE, «La gouvernance électorale et la consolidation démocratique en Afrique : défis et perspectives », *Communication à l'Assemblée générale du CODESRIA*, Dakar, 8-12 juin 2015, p. 4

³ J. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1972, L. DIAMOND, « Is the third wave of democratization over? An empirical assessment », *Helen Kellogg Institute for International Studies, Working Paper n° 236*, 1997, p. 13

⁴ J. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, op cit, p. 355. Voir également sur la définition de la démocratie, P. MAIR, « Democracies » in D. CARAMANI (ed), *Comparative politics*, Oxford, Oxford University Press, 2011, pp. 88-94

⁵ I. MOUCHE, «La gouvernance électorale et la consolidation démocratique en Afrique : défis et perspectives », op cit, p. 9

⁶ A. PRZEWORSKI, *Democracy and the market : Political and economic reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, J. LINZ and A. STEPAN, «Towards consolidated democracies », in L.DIAMOND et al, *Debates on democratization*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2010, pp. 3-22

⁷ G. HERMET, «Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine/Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée*, vol 8, n°2, 2001, p. 288

L'alternance au pouvoir est considérée comme un « indicateur de bonne santé démocratique d'un système de gouvernement »⁸. Sans épuiser le sens de la consolidation démocratique, elle est ainsi perçue comme un des indicateurs de ce processus, parce qu'elle reflète l'intériorisation des règles du jeu démocratique⁹. L'alternance est couramment entendue comme la permutation de rôle entre majorité et opposition¹⁰. Selon Jean Louis Quermone, dans les démocraties pluralistes, l'alternance peut être absolue lorsqu'elle entraîne un changement au niveau de l'exécutif et du législatif, relative lorsqu'elle se limite à un de ses pouvoirs et médiatisée lorsque le changement de majorité parlementaire résulte d'une recomposition d'alliances partisans et non d'une élection¹¹. L'alternance peut prendre plusieurs formes de par les modalités de son avènement. Elle peut être démocratique, tout comme elle peut résulter d'une insurrection ou d'un coup d'Etat¹². Alors que la rupture suscitée par l'alternance démocratique est « tempérée par la Constitution »¹³, l'alternance par voie inconstitutionnelle (coup d'Etat, révolution, etc.), offre plus de perspectives de changement puisqu'elle peut entraîner une transformation révolutionnaire¹⁴. En tant que substitut de la révolution, l'alternance n'a pas vocation à perturber l'ordre établi. En effet, « l'alternance (...) est ainsi présentée comme assurant le changement (politique) dans la continuité (institutionnelle), une forme de modernisation du régime préservant celui-ci du chaos, ou du moins du risque quel qu'il soit »¹⁵.

⁸ P. ALDRIN et al (dir), *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Paris, Editions du croquant, 2016, p. 17

⁹ M. GAZIBO et J. JENSON, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, PUM, 2004, p. 176

¹⁰ Jean-Louis QUERMONE, *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Editions du Seuil, 2006

¹¹ J. QUERMONE, *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien, 2003, pp. 51-66

¹² C'est dans ce sens que Boubacar Issa Abdouramane parle d'alternance militaire. cf. B. I. ABDOURAMANE, « Alternances militaires au Niger », *Politique africaine*, n°74, 1999, pp. 85-94. Voir également, A. LOADA et J. WEATHLY (eds), *Transitions démocratiques en Afrique de l'ouest : processus constitutionnels, société civile, institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 2014, M. BRATTON and N. VAN DE WALLE, *Democratic experiment in Africa: Regime transition in comparative perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, M. GAZIBO, « Les transitions démocratiques en Europe centrale et orientale et en Afrique » (En Afrique) in A. COHEN et al. *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, 2009, pp. 218-225

¹³ J. QUERMONE, *L'alternance au pouvoir*, op cit, p. 76

¹⁴ Il est intéressant à ce sujet d'analyser les notions de réformes et de révolution. cf. M. SAVADOGO, *Philosophie de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 179-207

¹⁵ P. ALDRIN et al (dir), *Politiques de l'alternance*, op cit, p. 21

Au même titre que l'alternance, la bonne gouvernance est considérée comme un critère important de la démocratie. Ce concept en vogue depuis la fin des années 1980 sous l'impulsion des institutions financières internationales¹⁶ repose sur des principes tels que la transparence, l'Etat de droit, l'imputabilité, la participation, etc.¹⁷ La fécondité heuristique de ce concept, jugé trop élastique et « européocentriste », est cependant mise en doute par de nombreux chercheurs en science politique¹⁸. Cette contrainte n'est cependant pas insurmontable à condition que le concept soit clairement opérationnalisé¹⁹. C'est pourquoi, ici nous l'aborderons à travers les principes de l'Etat de droit et de la gestion transparente des ressources publiques. Sans se confondre avec la démocratie, la bonne gouvernance s'est imposée comme un indicateur de la maturité démocratique des régimes politiques. Dès lors, l'alternance pacifique et la bonne gouvernance sont deux critères fondamentaux des régimes démocratiques modernes²⁰.

En général, l'alternance est encore rare en Afrique. La plupart des pays ouest africains ont expérimenté des transitions « arrachées » ou « contrôlées », fondées sur une logique de jeu à somme nulle. Très peu d'alternances démocratiques ont été enregistrées. Les cas les plus emblématiques sont ceux du Bénin, du Ghana et du Sénégal²¹. Ces pays semblent engagés dans un processus de banalisation de la démocratie électorale. Les autres pays tels que le Niger, le Mali et la Guinée ont connu des fortunes diverses après les transitions des années 1990, avec des crises institutionnelles et politiques à répétition, souvent marquées par des coups d'Etat. De nombreux travaux ont été consacrés à ces expériences de démocratisation

¹⁶ Pour une discussion critique sur le concept de gouvernance, voir G. HERMET, A. KAZANCIGIL et J.F. PRUH'HOMME (dir), *La gouvernance : un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005

¹⁷ J. PITSEYS, « Le concept de gouvernance. », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 2/ (Volume 65), 2010, pp. 207-228, P.M. DEFARGES, *La gouvernance*, Paris, PUF, 2003

¹⁸ Voir à ce propos, G. HERMET, «Un régime à pluralisme limité: à propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 1, février 2004, pp. 159-178.

¹⁹ Voir sur ces questions méthodologiques, Y. SUREL, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin, 2015, pp. 161-167

²⁰ Les deux principes s'auto-renforcent d'ailleurs. L'alternance peut renforcer la bonne gouvernance en contribuant à dépersonnaliser l'Etat et à assainir la gestion des affaires publiques, tandis que la bonne gouvernance peut en retour faciliter l'alternance en ce qu'elle promeut l'Etat de droit.

²¹ L. DIAMOND and M. F. PLATTNER, *Democratization in Africa: progress and retreat*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2010. L'élection de Patrice Talon au Bénin en mars 2016 face au candidat soutenu par le président sortant illustre l'ancrage politique du principe d'alternance démocratique dans ce pays.

entamées dans les années 1990, et bien avant, aux expériences européennes et latino-américaines qui ont inauguré la troisième vague de démocratisation²².

En Afrique, une des questions qui taraude encore les esprits des chercheurs est celle des liens entre modes d'alternance et consolidation démocratique. Les chercheurs se sont déjà intéressés aux liens entre modes de transition et consolidation démocratique à partir des processus issus des transitions des années 1990²³. Il s'agit ici d'interroger les expériences démocratiques à la lumière de deux types d'alternance : d'une part, les alternances issues d'insurrections et de coups d'Etat, et d'autre part, les alternances électorales enregistrées depuis ce tournant historique. La question est de savoir si en matière de consolidation démocratique, le mode d'alternance importe ou pas ; en d'autres termes, si selon qu'une alternance se produise par les urnes, par une insurrection populaire ou un coup d'Etat, ses effets sur la bonne gouvernance divergent ou pas. L'objectif de cette réflexion est donc d'analyser dans quelle mesure le mécanisme par lequel s'opère l'alternance affecte la qualité de la bonne gouvernance : les modes d'alternance ont-ils des effets différents sur la consolidation démocratique? L'étude s'est basée sur les cas de pays ayant enregistré après 1990 des changements anticonstitutionnels (Niger, Burkina Faso, Guinée, Mauritanie, Nigéria, etc.) et de ceux qui ont connu des alternances démocratiques (Sénégal, Bénin, Ghana)²⁴.

L'article montre d'abord que si les élections sont inséparables de la démocratie, de la manière dont elles se déroulent sur le terrain, elles contribuent paradoxalement à amenuiser les perspectives d'enracinement de la bonne gouvernance. Ensuite, il souligne que les processus d'alternance par révolution ou coup d'Etat, tout en impulsant une dynamique de changement dans les modes de gouvernance, n'en restent pas moins des processus incertains dans leur portée politique. Enfin, l'article met en évidence la résilience de la domination néopatrimoniale par-delà les modes de transition, et met en doute le postulat qui inscrit le processus démocratique africain dans une dynamique d'apprentissage, censée déboucher de manière irréversible sur une démocratie consolidée à l'occidentale.

²² M. BRATTON and N. VAN DE WALLE, op cit.

²³ Voir par exemple les analyses de M. GAZIBO sur la question. cf. M. GAZIBO, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, PUM, 2006, pp. 191-236

²⁴ Les données ont été collectées à travers des entretiens avec des chercheurs en sciences sociales et l'analyse documentaire.

I. Les alternances démocratiques : les élections, un mal nécessaire

L'expérience montre que les élections ont un effet ambigu sur la consolidation démocratique. Si d'une part elles renforcent la diffusion du référentiel démocratique dans les sociétés africaines, il n'en demeure pas moins d'autre part, qu'elles entretiennent la domination néopatrimoniale dans l'espace public. En effet, à travers le clientélisme politique et la corruption qu'elles secrètent, les élections renforcent la crise de gouvernance dans les Etats africains. Cette double fonction complexifie l'articulation entre vote et démocratie en Afrique.

1) *La thèse du chemin électoral de la démocratie*²⁵

Il convient d'entrée de jeu de souligner que les gouvernements issus des urnes se distinguent de ceux issus d'alternance inconstitutionnelle par un certain nombre de facteurs. Un président ou chef de gouvernement élu a entre quatre et sept ans (selon les constitutions des pays concernés) pour mettre en œuvre son programme. Ce facteur temporel induit une dynamique incrémentale dans les politiques publiques. Or, dans le cadre d'une transition, le temps est limité dans la majorité des cas à une année maximum²⁶ selon les pays et les contextes politiques. Cela découle des contraintes imposées par les organisations internationales ainsi que par la pression des acteurs locaux. En outre, les gouvernements issus d'élections ont un programme de à mettre en œuvre²⁷. Ce programme aborde tous les secteurs de la vie nationale. Ainsi, l'agenda de ces gouvernements n'est pas un agenda de transition, lequel est confiné en général aux élections et aux réformes politiques. En se fondant sur la thèse du chemin électoral de la démocratie, on peut affirmer que le vote fait avancer le paradigme démocratique dans les Etats africains, d'une part en banalisant le principe de l'alternance, et d'autre part, en contribuant à promouvoir la bonne gouvernance.

²⁵ N. VAN DE WALLE, « Démocratisation en Afrique : un bilan de la littérature », in M. GAZIBO et C. THIRIOT, *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, p. 151

²⁶ A titre illustratif, au Niger, les transitions issues des coups d'Etat de 1996, 1999 et 2010 ont respectivement duré 6, 9 et 12 mois. Au Burkina, la transition consécutive à l'insurrection populaire a duré 12 mois. En Guinée après mort du général Lansana Conté, la transition a duré deux années (décembre 2008 à décembre 2010). La transition en Mauritanie dirigée par le général Ely Ould Mohamed Vall a duré presque deux années (2005-2006).

²⁷ Dans certains pays tels que le Niger et le Burkina, ce programme est décliné dans la déclaration de politique générale présentée par le chef de gouvernement devant le parlement.

○ **La routinisation électorale et ses effets structurants**

Pendant longtemps, la sociologie électorale a ignoré l'Afrique où se déroulaient des « élections pas comme les autres »²⁸, « des élections sans choix »²⁹. Avec les transitions des années 1990, les chercheurs tentent d'investir le terrain africain, de plus en plus fécond en matière démocratique³⁰. En général, et plus particulièrement dans les pays qui ont expérimenté l'alternance électorale (Ghana, Sénégal, Bénin, etc.), les changements par les urnes semblent porteurs d'une dynamique de transformation sociopolitique, malgré les errements qui les caractérisent. Plusieurs travaux en politique comparée ont accrédité la thèse selon laquelle les élections contribuent à la consolidation du régime démocratique en Afrique. C'est dans ce sens que Nicolas Van de Walle parle « du chemin électorale de la démocratisation »³¹. Selon Daniel Compagnon, « la répétition des consultations dans le temps et l'acceptation des différentes règles procédurales conduisent à terme à une véritable institutionnalisation de l'opération électorale, par-delà les gouvernements successifs, de telle façon que ces règles s'imposent à l'ensemble des acteurs et qu'ils se sentent coresponsables de leur respect scrupuleux »³².

Pour sa part, Staffan Lindberg soutient que le vote en Afrique améliore les libertés publiques³³. Pour lui, les élections doivent être analysées comme un mode de transition, et non pas uniquement comme une variable dépendante, prenant ainsi le contre-pied des théories dominantes sur la démocratisation³⁴. Autrement dit, les élections sont une variable explicative des processus démocratiques, y compris dans les régimes hybrides car elles

²⁸ G. HERMET et al, *Des élections pas comme les autres*, Paris, FNSP, 1978

²⁹ P. QUANTIN, « Voter en Afrique : quels paradigmes pour quelle comparaison ? » in P. QUANTIN (dir), *Voter en Afrique. Comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 22. Parmi les rares travaux consacrés aux élections en Afrique, on peut citer CAEN-CERI, *Aux urnes l'Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pédone, 1978

³⁰ P. QUANTIN, « Entre déconnexion et réduction: l'étude des élections et des partis » in M. GAZIBO et C. THIRIOT (dir), op cit, pp. 163-183

³¹ N. VAN DE WALLE, « Démocratisation en Afrique : un bilan de la littérature », op cit, p. 151

³² D. COMPAGNON, « Pour une analyse multidimensionnelle du processus électorale africain », in P. QUANTIN (dir), *Voter en Afrique*, op cit, p. 63

³³ S. LINDBERG, *Democracy and elections in Africa*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2006

³⁴ S. LINDBERG (ed), *Democratization by elections : a new mode of transition*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2009, p. 5

élèvent le coût de la domination politique pour les gouvernants³⁵. En clair, selon ces différents travaux, les alternances électorales secrètent objectivement une dynamique de banalisation du principe de la rotation des élites et partant, de l'idéal démocratique³⁶.

Dans la même optique, les élections contribuent à la transformation de l'espace public en Afrique. Le citoyen dispute de plus en plus aux élites la décision publique et le droit d'animer l'arène politique³⁷. La gestion des affaires publiques n'est plus le monopole de la puissance publique et est devenue même, dans des contextes de crise, l'affaire de la rue. Les élections entretiennent ainsi l'idéal démocratique en augmentant l'influence politique des citoyens. Cela vaut non seulement pour les démocraties en voie de consolidation telles que le Sénégal, que pour les régimes hybrides à l'instar du Burkina de Blaise Compaoré ou le Togo de Faure Gnassingbé. C'est ainsi qu'analysant les élections législatives du Burkina de 1997, Augustin Loada relevait le caractère ambivalent de ce scrutin, qui, tout en consacrant le triomphe du régime Compaoré, contribue à banaliser le processus démocratique³⁸.

Devenues incontournables, les élections font l'objet d'une appropriation par les acteurs. Cela constitue, selon Ibrahim Mouiché, un « saut qualitatif quand on sait qu'avant 1990, les pays du sud du Sahara n'avaient quasiment pas connu d'alternatives démocratiques »³⁹. Toute une « industrie électorale » s'est mise en place, faite d'experts électoraux, d'opérateurs économiques, d'associations, de partenaires extérieurs, d'instituts de recherche, etc. Et ce sont des milliards de francs CFA qui sont dépensés par les Etats et leurs partenaires extérieurs pour faire tourner la machine électorale. Qu'il s'agisse des citoyens ordinaires, des associations, opérateurs économiques, des organes étatiques, des partenaires extérieurs, ou des partis politiques, les élections ne laissent aucun acteur indifférent. Le cycle électoral est désormais relativement prévisible et est intériorisé par ces acteurs. Les élections font partie des mœurs politiques et sociales et mobilisent des intérêts divers. Comme le montre Daniel Gaxie, la

³⁵ Sur les régimes hybrides, voir L. DIAMOND, « Thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, Vol 13, n°2, April 2002, pp. 21-35

³⁶ M. BRATTON, «The “alternation effect” in Africa», *Journal of Democracy* 15, no. 4 2004, pp. 148-158

³⁷ M. GAZIBO, « Mobilisations citoyennes et émergence d'un espace public au Niger depuis 1990 », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, 2007, pp. 19-37

³⁸ A. LOADA, « Les élections législatives Burkinabé du 11 mai 1997: « des élections pas comme les autres »?, *Politique africaine*, n°69, mars, 1998, pp. 75-87

³⁹ I. MOUCHE, «La gouvernance électorale et la consolidation démocratique en Afrique : défis et perspectives », op cit, p. 1

consolidation démocratique résulte aussi de l'intérêt qu'ont les acteurs dans ce régime politique⁴⁰. Même en cas de coup d'Etat militaire, le premier réflexe des putschistes est d'annoncer un calendrier électoral, comme gage de leur crédibilité face aux acteurs nationaux et internationaux.

Les campagnes électorales donnent lieu à des débats sur les programmes politiques, elles conduisent les candidats à faire des promesses électorales dont la crédibilité est, bien entendu, variable d'un candidat à un autre. Ces campagnes sont « des moments forts de discussion de la chose publique »⁴¹. Le processus électoral semble ainsi secréter un espace public démocratique. Comme le souligne Jürgen Habermas, les espaces publics sont constitutifs de la démocratie ; ils « institutionnalisent les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général »⁴². Un gouvernement issu des élections est donc un gouvernement tenu par des promesses électorales. C'est un gouvernement placé sous haute surveillance citoyenne, notamment là où il existe une société civile dynamique. C'est tout le contraire d'un gouvernement parvenu au pouvoir par la force, car celui-ci dispose d'une relative liberté dans l'élaboration de son agenda politique. Ces effets structurants de la routinisation des élections sur les régimes politiques africains sont renforcés par l'émergence d'un contre-pouvoir citoyen.

○ **La reconfiguration des arènes politiques**

A la faveur des élections, un processus de diversification des modes de participation s'observe en Afrique. Le répertoire d'action de la société civile s'est considérablement enrichi par l'appropriation de la notion de bonne gouvernance par la société civile⁴³. Ce processus contribue à transformer les arènes politiques nationales et même régionales. En effet, la transparence et la reddition de comptes sont de plus en plus exigées dans l'espace public. La société civile contribue à renforcer les capacités des citoyens dans le suivi des politiques publiques. Ces derniers apprennent ainsi à demander des comptes aux gouvernants, à mieux

⁴⁰ D. GAXIE, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2003

⁴¹ I. MOUICHE, «La gouvernance électorale et la consolidation démocratique en Afrique : défis et perspectives », op cit, p. 3

⁴² J. HABERMAS, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p. 395

⁴³ Sur la notion de répertoire, voir C. PECHU, « Répertoire » in O. FILIEULE et al. (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de sciences po, 2009, pp. 545-561, C. TILLY et S. TARROW, *Politique (s) du conflit : De la grève à la révolution*, Paris, Presses de sciences po, 2008

s'organiser pour défendre leurs intérêts. La naissance des mouvements tels que *Y'en marre* au Sénégal et le *Balai citoyen* au Burkina participe de cette dynamique de veille citoyenne. Le processus de décentralisation en Afrique a contribué à consolider cette forme de démocratie participative⁴⁴. L'émergence de ces « sentinelles de la démocratie »⁴⁵ semble renforcée par le développement des réseaux sociaux, très prisés par les jeunes en milieu urbain. Selon Vincent Henry, « les mouvements citoyens engagés ont permis à la jeunesse dans plusieurs pays africains de retrouver un intérêt pour la chose politique »⁴⁶. Au niveau local, certaines communes expérimentent l'idée de budget participatif⁴⁷, comme instrument de promotion de la bonne gouvernance, avec l'appui de la société civile.

En outre, sous la pression des partenaires techniques et financiers, les Etats africains ont adopté des politiques de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance⁴⁸. Ces politiques répondent également à un besoin de légitimation de l'action politique vis-à-vis des électeurs. En effet, la dénonciation des actes de corruption est devenue une des principales stratégies des partis d'opposition et de la société civile. Cette dénonciation de la corruption émane également des nouveaux dirigeants qui cherchent à délégitimer les dirigeants auxquels ils ont succédé. Lors des campagnes électorales, les partis au pouvoir mettent l'accent sur leurs bilans tandis que les partis d'opposition, pour soutenir leur offre politique, dénoncent la corruption du régime sortant. Les dirigeants, qu'ils soient au niveau local ou national, sont contraints de s'expliquer et de défendre leurs bilans.

Dans les pays francophones par exemple, les organismes publics en charge de la régulation des médias offrent des espaces médiatiques gratuits aux candidats pour défendre leurs

⁴⁴ M. TIDJANI ALOU, « L'Etat néo-patrimonial au quotidien : politiciens, douaniers et milieux marchands » in D. C. BACH et M. GAZIBO (dir.), *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp. 209-228

⁴⁵ L'expression de B. ROGER. cf. « Y'en a marre », « Balai citoyen », « Filimbi »... : l'essor des sentinelles de la démocratie », *Jeune Afrique*, 19 mars 2015 ; voir également sur l'analyse de ces mouvements citoyens, V. HENRY, « Mouvements citoyens engagés en Afrique; le cas du Burkina-Faso », *Regards croisés sur l'Afrique; démocratisation, conflits, intervention*, Numéro spécial, Studia Europaea, Bolyai, Cluj-Napoca, septembre 2015, pp. 57-72

⁴⁶ V. HENRY, « Mouvements citoyens engagés en Afrique : le cas du Burkina Faso », op cit, p. 70

⁴⁷ Y. SINTOMER, C. HERZBERG, G. ALLEGRETTI, en coll. avec A. RÖCKE, *Les budgets participatifs dans le monde. Une étude transnationale*, Engagement Global, Bonn, Série Dialog Global 25, 2014

⁴⁸ L'on peut citer au Bénin le cas du Haut-Commissariat à la gouvernance concertée créé par le président Yayi Boni, l'autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) au Burkina Faso et la Haute autorité à la lutte contre la corruption et infractions assimilées (HALCIA) au Niger.

programmes politiques⁴⁹. Des débats entre candidats sont organisés dans les médias publics ou privés. En général, tous les candidats prévoient dans leurs programmes un chapitre sur la gouvernance et s'engagent pour une lutte acharnée contre la corruption, même si leur crédibilité sur ce terrain est sujette à caution. Dans les démocraties où l'alternance par les urnes est pratiquée de manière régulière, cette perspective structure la vie politique et les comportements des acteurs. Ainsi, étant préparés à céder le pouvoir, les dirigeants peuvent être amenés à plus de modération dans la gestion des affaires publiques⁵⁰.

Les organisations de la société civile spécialisées mènent des campagnes de plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance⁵¹. De nouvelles initiatives se développent en Afrique de l'ouest en la matière, avec l'émergence des instruments de veille citoyenne sur les promesses des présidents. Ainsi s'est développé au Sénégal le « Mackymètre » pour évaluer de manière périodique et selon une méthode citoyenne les réalisations du président sur la base de son programme électoral. Un mécanisme similaire été mis en place au Nigéria au lendemain de l'élection du président Muhammadu Buhari en 2015. Au Burkina Faso, la société civile, avec l'appui de l'ONG suédoise Diakonia, a mis en place en février 2016 le « Présimètre » pour suivre les actions du président Roch Marc Christian Kaboré⁵². Toute cette « industrie » en faveur de la démocratie est soutenue par des organisations non gouvernementales (ONG) internationales⁵³. Ainsi, l'analyse montre que les élections, de par leur routinisation et leurs effets sur l'espace public, contribuent à la diffusion de la bonne gouvernance. Ce concept fait l'objet d'une appropriation citoyenne et se dissémine progressivement dans la société grâce aux rituels électoraux. Ceci n'est pas sans effet sur les perceptions des citoyens sur la démocratie.

⁴⁹ C'est le cas du Conseil supérieur de la communication (CSC) au Niger et au Burkina Faso

⁵⁰ P. ALDRIN et al (dir), *Politiques de l'alternance*, op cit, p. 165

⁵¹ C'est le cas du réseau de lutte anti-corruption (RENLAC) au Burkina Faso qui publie chaque année un rapport sur l'état de la corruption. Le RENLAC a également été le principal initiateur de la loi anti-corruption adoptée par le Conseil national de la transition (CNT) en 2015, considérée comme un progrès substantiel en matière d'amélioration de l'arsenal juridique sur la répression de la corruption.

⁵² Le 26 avril 2016, le président Roch Kaboré a accepté de répondre en direct à la télévision aux questions des citoyens suite à la publication de l'enquête « présimètre » sur ses cent jours à la tête de l'Etat. Voir www.presimetre.bf

⁵³ C'est le cas de l'ONG Open society initiative for West Africa (OSIWA) ou des fondations affiliés aux partis politiques américains et européens (NDI, IRI, CIS, Hans Seidel, etc.). Certains intellectuels de la société civile africaine critiquent ces interventions extérieures qu'ils qualifient de « néo-colonialistes ». C'est le cas du sénégalais Kemi Seba qui s'attaque particulièrement au milliardaire américain d'origine hongroise George Soros, principal bailleur de l'ONG OSIWA. cf. *Jeune Afrique* n°2910 du 16 au 22 octobre 2016, p. 36-37

Selon les enquêtes Afrobaromètre, la démocratie est de très loin le régime préféré des citoyens. Sur un échantillon de seize pays africains, les enquêtes montrent que la proportion de ceux qui plébiscitent la démocratie est de 73%⁵⁴. Les cas du Sénégal, du Ghana et du Bénin illustrent l'ancrage social de l'idée de rotation des élites à la tête de l'Etat. De ce point de vue, de manière objective et latente, les élections se présentent comme un espace de construction de la citoyenneté. Cependant, en même temps qu'elles remplissent cette fonction, les élections sont paradoxalement l'un des vecteurs de la « mauvaise gouvernance » de par les pratiques clientélistes qu'elles reproduisent.

2) *Le vote et ses « prisons »⁵⁵: l'élection, mode de reproduction du néopatrimonialisme*

Le processus électoral africain est en soi un facteur de risque pour la bonne gouvernance. L'alternance par les urnes n'a pas changé de manière substantielle la qualité de la gouvernance. Ce constat montre la complexité des expériences démocratiques en cours en Afrique de l'ouest. Celles-ci présentent un réel paradoxe. En effet, s'il est établi que les élections sont consubstantielles à la démocratie⁵⁶, il ressort de l'observation des processus concrets qu'elles ont également des effets antinomiques avec la bonne gouvernance. D'une part, le processus électoral s'enlise dans la sphère politique et peine à s'en émanciper pour devenir une question administrative⁵⁷, et de l'autre, le lien entre vote et politique demeure incertain dans le contexte africain.

⁵⁴ CGD, « Les Burkinabè sont très attachés à la démocratie mais mécontents de son fonctionnement », présentation des résultats du round 6 de l'enquête Afrobaromètre, Ouagadougou, 2015. En 2015, l'enquête Afrobaromètre a montré qu'au Burkina Faso, 90% des citoyens adhèrent au vote en tant que procédure de sélection des dirigeants, même les enquêtés sont très insatisfaits de la manière dont les élections sont organisées. Voir aussi Bratton Michael and Bates Robert, « Support for democracy in Africa: intrinsic or instrumental? », *Afrobarometer paper* n°1, April 2000

⁵⁵ Le terme « prison » est emprunté à J.P. OLIVIER DE SARDAN. cf. « Les quatre prisons du pouvoir », *Le Républicain*, Niamey, n°2059 du 31 décembre, 2015

⁵⁶ A. GARIGOU, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de sciences po, 1992

⁵⁷ Nous nous inspirons de la distinction que Claude Ake fait entre politique et administration: « *reduced to the essentials, the difference is that politics refers to the process whereby members of the community arrive at decisions about the management of matters of common concern, administration refers to the implementation of these decisions (...)* The political situation is one in which the issues are still in dispute, the administrative situation is highly structured because it is a matter of relating determinate rules and norms to standardized circumstances. So in a sense, administration begins where politics ends » in C. AKE, *Social science as imperialism: the theory of political development*, Ibadan, Ibadan University Press, 1979, p 107.

○ **Le vote, facteur de conflictualité**

Selon la théorie de la transitologie, les élections « fondatrices » sont le point de départ de la consolidation démocratique, qui implique l’ancrage progressif des principes de la bonne gouvernance. Le paradoxe est que les élections remplissent rarement cette fonction de consolidation démocratique⁵⁸. Certains de ces Etats avancent à « pas de caméléon » dans la construction démocratique et sont dans une « zone grise » de par le caractère hybride de leurs régimes politiques⁵⁹. Selon Patrick Quantin, « la « troisième vague » n’a pas fait basculer les quelques cinquante Etats subsahariens dans la catégorie des élections compétitives »⁶⁰, en partie à cause de la fragilité des systèmes partisans. D’autres facteurs expliquent ce phénomène, au nombre desquels on peut souligner la polarisation politique et les manipulations électorales⁶¹. En effet, les élections sont organisées souvent dans des contextes conflictuels et des conditions de transparence douteuses, malgré l’existence de standards universels en matière d’élections auxquels les Etats ont adhéré⁶². Un des facteurs déterminants est la logique du *zero sum game* qui caractérise la lutte politique et l’incertitude qu’elle suscite quant à la garantie du « ticket de retour »⁶³ pour ceux qui perdent le pouvoir. Ce facteur

⁵⁸ M. TIDJANI ALOU, « L’avenir des processus de démocratisation en Afrique : les avatars de la consolidation démocratique », *Bulletin du CODESRIA*, n°3 et 4, Publication 2002, pp. 31-38, V. DARRACQ et V. MAGNANI, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère* 4/2011 (Hiver), pp. 839-850

⁵⁹ Thomas Carothers, « The end of the transition paradigm » in L. DIAMOND, M. F. PLATTNER, P. J. COSTOPOULOS, *Debates on democratization*, The John Hopkins University Press, 2010, pp. 77-93

⁶⁰ P. QUANTIN, « Entre déconnexion et réduction », op cit, p. 179. Sur les caractéristiques des partis politiques africains, voir N. VAN DE WALLE, « Presidentialism and clientelism in Africa’s emerging party systems », *The Journal of modern african studies*, Vol 41 n°2, 2003, pp. 297-321, G. CARBONNE, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains », *Politique africaine*, n°104, 2006, pp. 29-37 ; E. GYIMAH-BOADI, « Political parties, elections and patronage: random thoughts on neo-patrimonialism and African democratization », in M. BASEDAU et al, *Votes, money and violence : political parties and elections in sub saharan Africa*, Uppsala (Sweden), Nordic African, 2007, pp. 24-25

⁶¹ B. GUEYE, « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* n°129, 2009, pp. 5-26, K. DODZI, « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs* n°129, 2009, pp. 115-125

⁶² Au plan régional, le protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001) fixe des standards en matière d’élections libres, équitables et transparentes. Il en est de même de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) de l’Union africaine et de la déclaration de Bamako (2001) adoptée par l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En outre, les Constitutions des différents Etats consacrent les principes universels de la démocratie et des droits humains. Voir Ismaila Madior Fall, « Les constitutions africaines et les transitions démocratiques » in A. LOADA et J. WEATHLY (eds), *Transitions démocratiques en Afrique de l’ouest*, op cit, pp. 119-148

⁶³ Comme le montre Jean Louis Quermone, c’est « l’assurance du ticket de retour » est une des conditions de l’alternance démocratique. cf. J.L. QUERMONE, *L’alternance au pouvoir*, op cit, p. 23

dramatise la défaite et pousse les candidats à user souvent de moyens illégaux pour conserver ou conquérir le pouvoir.

Ainsi, « loin de « domestiquer » et de civiliser le conflit politique comme le veut la théorie démocratique, les élections peuvent au contraire susciter la violence et apparaître comme un vecteur de polarisation de la société et d'instabilité, pouvant aller jusqu'à la guerre civile »⁶⁴. Ces dernières années, la tendance a été de mettre en place des commissions électorales indépendantes en vue de garantir des scrutins libres, équitables et transparents.⁶⁵ Ces commissions électorales étaient censées marquer la rupture avec l'administration électorale gouvernementale dont l'impartialité a été remise en cause par les partis d'opposition. Elles ont été par conséquent pensées comme un gage de transparence dans l'organisation des élections. C'est selon ce postulat que les commissions électorales du Niger, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire ont été créées.

Cependant, dans la pratique, la qualité des processus électoraux s'est considérablement améliorée. Mais force est de reconnaître que l'organisation des élections divise encore les acteurs. Le processus est en lui-même un sujet de controverse politique, et tend même à devenir le principal sujet de débat avant et pendant les campagnes électorales, au détriment du débat sur les programmes. Le débat sur la liste électorale permanente informatisée (LEPI) au Bénin sous le régime Yayi Boni en est un exemple. C'est aussi ce qui ressort des élections présidentielles au Niger en 2016 et en Guinée en 2015. A l'exception de rares pays tels que le Ghana où la commission électorale fait montre de professionnalisme et d'impartialité⁶⁶, les commissions électorales sont loin d'avoir résorbé la crise de confiance entre majorité et opposition en matière électorale. La politisation de l'administration publique et l'instrumentalisation de l'appareil d'Etat à des fins électorales par les dirigeants exacerbent la polarisation politique⁶⁷.

⁶⁴ V. DARRACQ et V. MAGNANI, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère* 4/2011 (Hiver), p. 12

⁶⁵ C. THIRIOT, « La consolidation des régimes post-transition en Afrique : le rôle des commissions électorales nationales », in Patrick Quantin, *Voter en Afrique*, op cit, pp. 129-147

⁶⁶ E. GYIMAH-BOADI, « Another step forward for Ghana » in L. DIAMOND and M. F. PLATTNER (eds), *Democratization in Africa: progress and retreat*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2010, pp.137-151

⁶⁷ A. LOADA, « Où en est l'administration publique ? » in Dominique Darbon (dir.), *L'Afrique politique*, Paris, CEAN, Karthala, 2001, pp. 23-46

Cependant, comme le montre Mamoudou Gazibo, les commissions électorales s'imposent de plus en plus comme une « vision du monde » qui contribue à la légitimation de la démocratie⁶⁸. Selon l'analyse comparée des commissions électorales d'Afrique de l'ouest d'Ismaila Madior Fall et Mathias Hounkpe, l'expérience du terrain indique des résultats contrastés. Selon ces auteurs, « les cas de succès coexistent aux côtés des cas des expériences mitigées ou des échecs patents »⁶⁹. Les principales faiblesses de ces processus électoraux résident non seulement dans les faiblesses des législations électorales⁷⁰, mais aussi dans les stratégies des acteurs, qui érigent la fraude et la corruption en règles du jeu politique⁷¹. Ce dernier élément n'est cependant pas une spécificité africaine, car comme le montre Olivier Ihl, la fraude fait partie du jeu politique même dans les démocraties consolidées.⁷² Au-delà de la problématique, la question du sens du vote en Afrique se pose avec acuité en Afrique.

- **Le vote, institution en quête de sens politique**

Les stratégies des acteurs politiques ne reposent pas que sur des bases programmatiques. Elles intègrent également une approche clientéliste. En raison de la faiblesse de la culture démocratique, la plupart des acteurs politiques doutent de l'efficacité de la stratégie programmatique. Cette perception n'est pas toujours fondée, comme le montre Leonard Wantchekon dans une étude sur le Bénin⁷³. Diverses alliances électorales sont tissées dans ce sens avec les notables et autres acteurs influents du terrain sur des bases clientélistes et/ou

⁶⁸ M. GAZIBO, « La force des institutions : la commission électorale nationale indépendante comme site d'institutionnalisation au Niger », in P. QUANTIN, *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Paris, Karthala, 2005, pp. 65-84

⁶⁹ I.M. FALL et M. HOUNKPE, *Les commissions électorales en Afrique de l'ouest : analyse comparée*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, 2010, p. 248. Voir également sur cette question, R. PASTOR, « The role of electoral administration in democratic transitions : implications for policy and research », *Democratization*, n°6, 1999, pp. 1-27

⁷⁰ Sur les liens entre lois électorales et corruption, voir T. PERSSON, G. TABELLINI, F. TREBBI, « Electoral rules and corruption », *Journal of European Economic Association*, n°4, 2003, pp. 958-989

⁷¹ Pour une analyse comparée des techniques de fraude en Afrique, voir L.M. KAKDEU, « Les discours du contentieux électoral en Afrique sub-saharienne », *Regards croisés sur l'Afrique : démocratisation, conflits, intervention*, Numéro spécial, Studia Europaea, Bolyai, Cluj-Napoca, septembre 2015, pp. 39-55

⁷² O. IHL, *Le vote*, Paris, Clefs-Montchrestien, 2000. Voir également du même auteur (en collaboration avec Y. DELOYE), *L'acte du vote*, Paris, Presses de sciences po, 2008, et Y. POIRMEUR et P. MAZET, *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan, 1999

⁷³ L. WANTCHEKON, « Clientelism and voting behavior: evidence from field experiment in Benin » *World politics* (55), April 2003, pp. 399-422

programmatisées⁷⁴. Les collusions entre acteurs politiques et le monde des affaires ont tendance à fragiliser la bonne gouvernance⁷⁵. La plupart des partis ouest africains disposent d'une faible base matérielle et n'arrivent pas à mobiliser les ressources internes. Les budgets de campagnes sont ainsi mobilisés de manière occulte.

Une des sources de financement vient des opérateurs économiques. Dans une réflexion sur le Niger, Jean Pierre Olivier de Sardan montre que les dirigeants sont prisonniers de leurs bailleurs de fonds: « les grands commerçants sont ainsi au cœur du système électoral nigérien. Ce sont eux qui le font fonctionner. Mais ce n'est pas par désintéressement. Ils attendent un retour sur investissement, en termes de protection, de « bienveillance » fiscale, de placement de leurs parents et clients à des postes stratégiques, ou de passations de marchés»⁷⁶. Dans de telles conditions, le respect de la bonne gouvernance est extrêmement difficile, dans la mesure où toute tentative d'émancipation vis-à-vis des bailleurs de fonds est hautement risquée, voire suicidaire.

Avec les chefs traditionnels et religieux, le registre est différent. L'accent est mis ici sur la violence symbolique exercée sur leurs « sujets » qui exécutent les consignes de vote données par leurs maîtres. L'analyse de Penda Bow sur la manipulation de la religion par les acteurs politiques au Sénégal témoigne de la complexité des comportements électoraux dans le contexte africain⁷⁷. Selon les Etats et les sociétés, le niveau d'influence de ces forces morales varie, mais demeure un puissant facteur de structuration des comportements électoraux. Dans une telle logique, le vote perd son caractère politique et s'inscrit dans un rôle social. Comme le souligne Luc Sindjoun, la « politique de l'affection » semble compromettre l'enracinement de la culture démocratique en Afrique⁷⁸. Ce qui conforte le scepticisme quant à la faisabilité de la démocratie libérale dans ces sociétés caractérisées par une faible différenciation entre Etat et société. C'est donc à juste titre que Vincent Darracq et Victor Magnani soutiennent

⁷⁴ R. BANÉGAS, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, 1998, pp. 75-88, L. WANTCHEKON, « Clientelism and voting behavior : evidence from a field experiment in Benin », *World politics*, n°55, 2003, pp. 399-422

⁷⁵ M. TIDJANI ALOU, « L'Etat néo-patrimonial au quotidien », op cit, pp. 209-228

⁷⁶ J.P. OLIVIER DE SARDAN, « Les quatre prisons du pouvoir », op cit, p. 2. L'auteur analyse également les « prisons » des militants, alliés et courtisans, des experts internationaux et des bureaucrates.

⁷⁷ P. BOW, « Senegal : the return to personalism » in L. DIAMOND and M. F. PLATTNER (eds), *Democratization in Africa*, op cit, p.159

⁷⁸ L. SINDJOUN « La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arlésienne de la légende africaniste », Symposium International de Bamako, OIF, juin 2000

que l'essor du clientélisme électoral est une des faiblesses du processus démocratique africain: « Les ressorts de la mobilisation électorale sont alors la personnalité du leader et ses réseaux, le clientélisme, l'assurance faite à un groupe ou à une région que désormais, c'est « à notre tour de manger ». L'idéal de l'élection comme confrontation entre idées politiques et entre programmes reste ainsi fort lointain »⁷⁹. Dans les démocraties avancées, l'alternance est souvent anticipée et précédée d'un travail de réflexion en amont. Comme le note Rémi Lefebvre « c'est parce qu'elle est anticipée que l'alternance devient mobilisatrice et peut produire du changement »⁸⁰. Cela est rarement le cas en Afrique de l'ouest.

Selon Daniel Compagnon, l'élection est un « fait politique total », et permet de saisir la « dynamique d'ensemble d'un système politique »⁸¹. Dans cette logique, l'analyse des processus électoraux met en évidence le paradoxe des expériences démocratiques africaines. Il est évident que la banalisation de ces pratiques politiques amenuise les perspectives d'institutionnalisation de la bonne gouvernance. En dépit des progrès obtenus grâce aux efforts de sophistication de l'administration électorale, ainsi que la diffusion du vote comme mode de sélection des dirigeants, les élections affaiblissent la bonne gouvernance. En l'absence de réformes profondes sur les règles du jeu électoral et de l'émergence d'une culture citoyenne, l'articulation entre élections et démocratie risque de demeurer problématique. Sous leurs formes actuelles, les élections peuvent se décrire comme un mal nécessaire : tout en étant reconnues comme le seul mécanisme légitime de choix des dirigeants, elles sont source d'érosion de la bonne gouvernance. Pour un gouvernement issu de telles élections, promouvoir et respecter la bonne gouvernance peut s'avérer une tâche complexe, voire quasiment impossible.

La démocratie, de la façon dont elle se pratique en Afrique, ne semble pas affecter de manière sensible la domination néopatrimoniale. Et ceci est aussi vrai pour les pays qui servent de modèle de démocratie dans la région ouest africaine (Bénin, Ghana, Sénégal). L'analyse de Gyima-Boadi sur le Ghana est édifiante : « While Ghana may have successfully made the transition to quasi military authoritarian rule to pluralistic democracy under the Fourth

⁷⁹ V. DARRACQ et V. MAGNANI, « Les élections en Afrique », op cit, p. 14

⁸⁰ R. LEFEBVRE, « Construction et déconstruction locale de l'alternance nationale au parti socialiste (1977-1983), in P. ALDRIN et al, op cit, p. 190

⁸¹ D. COMPAGNON, « Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral africain », op cit, p. 59

Republic, it is still struggling to make a clean break with neopatrimonialism»⁸². Comment expliquer ce paradoxe? Une esquisse de réponse peut être trouvée dans l'analyse de Nicolas Van de Walle, qui nous rappelle que le clientélisme est une « caractéristique omniprésente de l'Etat moderne», qui existe même dans les démocraties consolidées, et que la démocratisation a pour effet d'en minimiser les effets⁸³.

L'analyse politique s'interroge sur le caractère transitoire ou non de l'Etat néopatrimonial⁸⁴. La question est de savoir si cette catégorie politique n'est pas en fait en train de s'ancrer comme une « vision du monde », alors qu'elle était perçue comme un phénomène transitoire appelé à disparaître au fur et à mesure que la démocratie se consolide. La lecture qu'en fait Mamoudou Gazibo est éloquent : « L'exégèse des textes de Weber, Médard et d'autres et les regards sur les processus réels nous montrent non seulement une coexistence, mais aussi la possibilité « d'institutionnalisation » de régimes mêlant éléments bureaucratiques et patrimoniaux, et ce de manière durable »⁸⁵. Le modèle de domination néopatrimoniale apparaît donc comme un type mixte, qui n'exclut pas les normes bureaucratiques. Si ces alternances électorales semblent produire des effets complexes, qu'en est-il des changements inconstitutionnels? Cette question appelle à analyser les régimes de transition sous le prisme de la bonne gouvernance.

II. Les alternances inconstitutionnelles ou le changement dans la continuité

Les performances des gouvernements issus d'alternance inconstitutionnelle sont marquées du sceau de l'ambivalence. Etant condamnés à devenir des régimes de transition, leur capacité à impulser une dynamique transformationnelle est largement structurée à la fois par des facteurs systémiques, mais aussi par les stratégies politiques des autorités de transition. Les transitions arrivent à opérer des changements dans la gouvernance de par leur marge de liberté plus

⁸² E. GYIMAH-BOADI, « Another step forward for Ghana » in L. DIAMOND and M. F. PLATTNER (eds), *Democratization in Africa*, op cit, p.146

⁸³ Selon l'auteur, « plus un pays se démocratise, plus son clientélisme sera redistributif, même si la logique du clientélisme accordera toujours l'accès aux biens publics à une minorité relativement privilégiée. La taille de cette dernière augmente lorsque prévaut la politique électorale » cf. Nicolas Van de Walle, « Sortir du néopatrimonialisme » in Daniel Bach et Mamoudou Gazibo (dir), *L'Etat néopatrimonial*, op cit, p. 165

⁸⁴ M. GAZIBO, « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie ? » in D. C. BACH et M. GAZIBO (dir), op cit, p. 112

⁸⁵ Ibid, p. 112

grande que celles des gouvernements élus, mais les incertitudes qui caractérisent leurs agendas soulèvent des interrogations quant à leur rapport à la bonne gouvernance.

1) Les transitions comme fenêtre d'opportunité

Dans le contexte politique actuel en Afrique de l'ouest, il est quasiment impossible pour une élite militaire de s'imposer durablement au pouvoir. Si bien que les changements inconstitutionnels qui s'y produisent conduisent inévitablement à des régimes de transition, lesquels apparaissent donc comme des régimes par défaut⁸⁶. Les contraintes auxquelles ces régimes sont soumis au plan interne et externe, l'ambition des autorités de transition d'impulser une rupture historique dans la gouvernance, amènent celles-ci à engager des réformes démocratiques de portée inédite.

o La transition, un régime politique par défaut à l'agenda limité

Les régimes militaires sont contraints de se muer en régimes de transition depuis les transitions démocratiques des années 1990 en Afrique. Les régimes militaires sont prohibés ; et quand ils s'installent, ils sont étroitement surveillés par les acteurs internationaux et nationaux. Cela est la preuve que la démocratie est désormais perçue comme le seul régime acceptable dans la cité. Les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations-Unies (ONU), l'Union africaine (UA) la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mettent la pression sur les autorités de fait pour accélérer le processus de restauration de l'ordre démocratique⁸⁷.

Il faut reconnaître que dans leurs discours, « les institutions africaines sont désormais d'ardentes promotrices de la démocratie et de l'élection en Afrique »⁸⁸. En Afrique de l'ouest, deux instruments régionaux majeurs peuvent être cités: le protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2001 et la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007. Ces instruments sont devenus des ressources

⁸⁶ La théorie de la « démocratie par défaut » montre que le pluralisme politique peut être maintenu dans un Etat non pas parce que les acteurs adhèrent à la démocratie mais parce qu'aucun d'entre eux n'est capable de s'imposer par la force. Voir L. A. WAY. « Pluralism by Default in Moldova », *Journal of Democracy* 13(4), 2002, pp. 127-41

⁸⁷ On peut prendre l'exemple des ultimatums donnés par l'Union africaine aux autorités du Burkina Faso au lendemain de l'insurrection d'octobre 2014, puis à la suite du putsch du général Diendéré en septembre 2015. L'Union africaine a eu la même attitude face au coup d'Etat du 22 mars 2012 du capitaine Sanogo au Mali.

⁸⁸ V. DARRACQ et V. MAGNANI, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », op cit, p. 7

politiques que les acteurs politiques mobilisent pour combattre les velléités putschistes des dirigeants. Au Burkina Faso, la société civile et les partis d'opposition se sont fondés sur ces instruments juridiques pour combattre le projet de référendum initié par le président Blaise Compaoré⁸⁹. Au lendemain de l'insurrection populaire d'octobre 2014, les acteurs internationaux ont mis en place un Groupe de contact constitué des Nations-Unies, de l'Union africaine et de la CEDEAO pour suivre le processus de transition et veiller à un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Un dispositif similaire avait été mis en place en 2009 en Mauritanie après le coup d'Etat du général Mohamed Ould Abdel Aziz.

En 2009, la CEDEAO a suspendu le Niger de Mamadou Tandja suite à l'organisation jugée frauduleuse d'un référendum constitutionnel pour lui permettre de rester au pouvoir au-delà des deux mandats prescrits par la Constitution. Appuyés par les chancelleries occidentales présentes dans les pays (Etats-Unis, France, Union européenne), ces acteurs internationaux sont très influents dans le processus politique interne, en temps de crise comme en situation normale. Selon Mahaman Tidjani Alou, ce sont des « acteurs politiques à part entière de la vie politique locale »⁹⁰. Ces facteurs systémiques imposent des contraintes sur les dirigeants et rendent aléatoire toute tentative de confiscation du pouvoir. Pour donner des gages de crédibilité, les dirigeants des régimes de transition s'engagent à ne pas prendre part aux élections de sortie de transition⁹¹. L'alternance par coup d'Etat ou révolution est donc

⁸⁹ Selon l'article 23 de la charte de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine (2007), la notion de changement anticonstitutionnel de gouvernement renvoie, entre autres, aux actes suivants :

- « 1. Tout putsch ou coup d'Etat contre un gouvernement démocratiquement élu.
2. Toute intervention de mercenaires pour renverser un gouvernement démocratiquement élu.
3. Toute intervention de groupes dissidents armés ou de mouvements rebelles pour renverser un gouvernement démocratiquement élu.
4. Tout refus par un gouvernement en place de remettre le pouvoir au parti ou au candidat vainqueur à l'issue d'élections libres, justes et régulières.
5. Tout amendement ou toute révision des Constitutions ou des instruments juridiques qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique ».

⁹⁰ Il montre en effet que « l'extérieur », est un « acteur politique local » car ces acteurs externes sont devenus les principaux décideurs en matière de politiques publiques. Les Etats africains sont « déclassés » et ont perdu l'initiative en matière de politique économique. Ce qui fait perdre du coup à la lutte politique tout son sens, selon l'auteur. cf. M. TIDJANI ALOU, « Globalisation : l'Etat africain en question », *Afrique contemporaine*, n°199, 2001, p. 16. Voir également du même auteur, « Les coopérations dans l'arène nationale », *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n°4, IUED, Genève/Paris, PUF, 1996, pp. 64-75

⁹¹ Cette disposition a été clairement édictée dans les textes régissant la transition au Niger en 1999 et en 2010. Elle a été également consacrée dans la charte de la transition du Burkina Faso. En général, ces dispositions concernent le chef de l'Etat, le premier ministre et les ministres. Par ailleurs, la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine interdit en son article 25 aux auteurs de changement anticonstitutionnel de gouvernement de prendre part aux élections organisées pour restaurer l'ordre démocratique et d'occuper des postes de responsabilité dans les institutions de transition. Sur la base de cette disposition, intégrée dans le code électoral en avril 2015, certains responsables du régime de Blaise Compaoré au Burkina

tempérée au plan international par le droit communautaire ainsi que par les pesanteurs politiques et économiques. Les contraintes systémiques imposent une configuration hybride aux institutions de transition. Les transitions militaires sont devenues des régimes mixtes, avec une forte participation d'acteurs civils dans la gestion de l'appareil d'Etat. Plusieurs types de formules institutionnelles ont été créés pour mettre en place ces régimes. Deux grands modèles peuvent être distingués selon l'existence ou non de la Constitution et le degré de participation des civils.

Dans le premier modèle, la Constitution est suspendue, l'armée exerce le pouvoir exécutif et dirige par ordonnance. Dans la plupart des cas (En Guinée, au Niger, etc.), le chef de la junte fait appel à un technocrate civil pour coordonner l'action gouvernementale, tandis que dans d'autres (transition en Mauritanie 2005-2007⁹²), le chef de la junte militaire est également chef du gouvernement. Ce modèle se caractérise aussi par l'existence d'organes représentatifs dont les pouvoirs sont soit consultatifs soit délibératifs⁹³. Le Niger et la Guinée en sont des exemples. Le second modèle est celui dans lequel la Constitution n'est pas totalement suspendue. Certaines de ses dispositions sont mises « en veilleuse » et une charte de la transition est élaborée pour combler le vide juridique. Ensuite, les organes représentatifs ont pouvoir de délibération et le pouvoir est partagé entre militaires et civils. Le cas du Burkina où une charte de la transition a été adoptée à l'issue de l'insurrection populaire d'octobre 2014 illustre ce modèle⁹⁴.

Les dirigeants de transition, parce qu'appelés à céder le pouvoir à court terme, se dotent d'un agenda modeste, généralement limité à l'organisation des élections et aux réformes politiques. Ces régimes ne sont pas attendus sur l'ensemble des secteurs de la vie économique, sociale et politique comme c'est le cas avec les gouvernements élus. Cependant, l'expérience montre

ont été écartés des élections générales par le Conseil constitutionnel.

⁹² Il s'agit de la transition dirigée par le général Ely Ould Mohamed Fall, qui renversa le 3 août 2005 le président Maaouiya Ould Taya, et installa le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD).

⁹³ Le Niger a connu trois régimes de transitions post conférence nationale avec le Conseil du salut national (CSN) du général Ibrahim Baré Maïnassara (1996), le Conseil de réconciliation nationale (CRN) du Chef de bataillon Daouda Mallam Wanké (1999) et le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR) du Chef de Bataillon Salou Djibo (2010). Ces trois régimes de transition ont été régis par ce modèle. Il en est de même du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) du Capitaine Dadis Camara en Guinée entre 2008 et 2009.

⁹⁴ S.M. OUEDRAOGO et D. OUEDRAOGO, « Libres propos sur la transition politique au Burkina Faso : du contexte au texte de la Charte de la transition », *Revue Afrilex*, 2015

que lorsque la transition est issue d'une insurrection populaire, les attentes peuvent aller au-delà de cet agenda classique pour embrasser des questions plus globales telles que la lutte contre la pauvreté, l'éducation, l'économie, l'emploi, la santé, etc.⁹⁵.

○ **L'inflation des réformes, reflet d'une ambition « messianique »**

Le néo-institutionnalisme historique montre que « les institutions sont le produit de processus historiques concrets, particulièrement ceux marqués par des dynamiques conflictuelles »⁹⁶. Cette grille d'analyse peut rendre compte des changements de politiques publiques en période de transition. Les régimes de transition, issus de processus conflictuels, souvent très violents, engagent des réformes « progressistes ». La portée de ces réformes et leurs effets structurants sur la gouvernance politique confèrent un caractère presque « messianique » à ces régimes politiques. Les fenêtres d'opportunités ouvertes par les transitions ont permis d'inscrire dans l'agenda politique des *contentious issues* que les partis gestionnaires évitent⁹⁷. Les dirigeants agissent dans l'urgence, désireux de laisser des traces dans l'histoire, convaincus d'être investis d'une mission historique⁹⁸. Ils prennent dans des délais très courts des mesures hardies nécessitant des coûts politiques exorbitants. La fonction transitionnelle transforme ainsi la structure des opportunités politiques du système politique⁹⁹.

Etant au pouvoir pour une durée très limitée, les autorités de transition ne planifient pas sur le long ou moyen terme. Elles doivent « rendre le tablier » dans des délais courts, et sont donc contraintes d'accélérer le rythme des réformes. En plus, elles savent qu'elles n'ont pas à gérer les effets de leurs choix politiques, car appelées à céder le pouvoir dans une échéance brève. Cela les amène à adopter des réformes de grande envergure sur des sujets considérés comme

⁹⁵ En effet, ainsi que le montre l'expérience de la Guinée et du Burkina Faso, les autorités de transition ainsi que certains acteurs de la vie politique peuvent avoir une vision plus maximaliste de la transition. C'est dans ce sens qu'il faut analyser les déclarations du capitaine Dadis Camara relative à la révision des contrats miniers et les revendications salariales des syndicats pendant la transition burkinabè.

⁹⁶ A. LECOURS, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et Sociétés*, vol 21, n°3, 2002, p. 12.

⁹⁷ Voir à ce sujet, J. BLECK and N.VAN DE WALLE, « Parties and issues in Francophone Africa : towards a theory of non-mobilization », *Democratization* 18, (5) 2011, pp. 1125-1145

⁹⁸ En comparant les différentes dénominations des juntes militaires, on perçoit mieux cette vision des autorités de transition : Conseil du salut national sous le général Baré au Niger, Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) sous le capitaine Dadis Camara en Guinée, le Conseil militaire pour la justice et la démocratie (CMJD) sous le général Ely Ould Mohamed Vall en Mauritanie, etc.

⁹⁹ C. TILLY et S. TARROW, *Politique (s) du conflit : De la grève à la révolution*, Paris, Presses de sciences po, 2008

tabous par les acteurs politiques traditionnels. Les dirigeants élus, eux, ne sont pas soumis à cette pression temporelle, et élaborent des politiques réalistes, peu innovantes et politiquement moins coûteuses et moins profondes¹⁰⁰. Ainsi, les régimes de transition, au-delà de la rotation des élites, injectent une dose de changement dans les politiques publiques, dans des délais très courts, sachant que l'une des faiblesses majeures du jeu démocratique est l'absence d'alternative aux référentiels de développement véhiculés par les bailleurs de fonds extérieurs¹⁰¹. Les « prouesses » de ces régimes inconstitutionnels en matière de réformes semblent corroborer la thèse de « l'école réaliste de la conditionnalité économique » développée dans les années 1960, selon laquelle la démocratie électorale serait un obstacle au développement¹⁰².

L'importance de ces réformes varie d'un pays à un autre. En Guinée, la Constitution adoptée à l'issue de la transition (2008-2010) a consacré le principe de la bonne gouvernance. Une des mesures importantes est l'obligation pour les dirigeants politiques de déclarer publiquement leurs biens. Au Niger, le général Baré a pris des décisions à forte dimension symbolique. C'est le cas du rétablissement des relations diplomatiques avec la Chine, qui impliquait une rupture avec Taiwan. Il a rebaptisé le stade national du 29 juillet du nom du général Seyni Kountché, remettant ainsi en cause la décision de la Conférence nationale de 1991¹⁰³. Après le régime Baré, le chef de bataillon Daouda Malam Wanké a pris une mesure historique en ratifiant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDEF). Cette décision provoqua une levée de boucliers au sein des associations

¹⁰⁰ C'est l'une des caractéristiques des partis « gestionnaires » selon l'analyse de Philippe Braud. Contrairement aux partis « protestataires », les discours de ces partis sont très modérés et pragmatiques. cf. P. BRAUD, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2006, p. 468-475

¹⁰¹ C'est dans ce sens que Joseph Ki-Zerbo parle « d'alternance sans alternative ». cf. J. KI-ZERBO, *A quand l'Afrique : entretien avec René Holenstein*, Paris, Edition de l'Aube, 2003, pp. 90-91. Voir également sur la question de l'alternance politique, P. BRAUD, *La démocratie politique*, Paris, Editions du Seuil, 2003, pp. 177-183

¹⁰² Selon cette thèse : « si un pays pauvre se démocratise, il devient difficile pour les dirigeants d'arbitrer en faveur de l'investissement nécessaire à la croissance économique. En effet, dans la mesure où les syndicats, les partis et les citoyens sont à même de s'organiser et de faire pression sur leurs gouvernants en faveur de l'élévation de leur niveau de vie, ils vont privilégier la subsistance quotidienne sur les questions de croissance à long terme pourtant plus propice à la durabilité de la démocratie. Or celle-ci reposant sur le vote, les dirigeants risquent de céder aux pressions, soit pour éviter de subir les sanctions électorales, soit en raison de l'ampleur des mouvements de revendication ». cf. M. GAZIBO et J. JENSON, *La politique comparée*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 244

¹⁰³ Les leaders du mouvement démocratique nigérien avaient changé, dans le contexte de dénonciation du régime militaire, changé le nom du « stade Général Seyni Kountché » qu'ils ont baptisé « Stade du 29 juillet », date de l'ouverture de la Conférence nationale. Le général Baré a restauré le nom initial à son accession au pouvoir dans un élan de réhabilitation de son ancien chef dont il se réclame de l'héritage.

islamiques qui ont contraint le régime à faire des réserves sur certaines dispositions de la Convention. Par logique électoraliste, aucun gouvernement élu n'a osé ratifier cette convention dans ce « pays construit sur le paradoxe d'une administration laïque régissant une réalité islamique »¹⁰⁴.

De manière générale, à l'exception de la transition conduite par le général Baré qui a abouti à une Constitution présidentiale, les régimes de transition au Niger ont produit des Constitutions démocratiques, considérées comme des modèles en Afrique. Ces Constitutions consacrent de nombreux principes de bonne gouvernance tels que la limitation du nombre de mandats présidentiels, l'institution d'une justice indépendante et d'un équilibre de pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, etc. Il en est de même de l'expérience nigériane pendant la transition dirigée par le général Abdulsalami Abubakar en 1999, à l'issue de laquelle le Nigéria a renoué avec la vie constitutionnelle¹⁰⁵.

En 2015, la transition burkinabè s'est également illustrée par des mesures symboliques et historiques. Une rue a été baptisée du nom du célèbre journaliste Norbert Zongo, assassiné en 1998, l'université Ouaga I est devenue université Joseph Ki-Zerbo, en guise d'hommage à l'éminent historien et « opposant historique » à bien de régimes politiques burkinabè. Les dossiers judiciaires politiquement « lourds » (Thomas Sankara, Norbert Zongo¹⁰⁶) ont été relancés, après des années de blocage politique. Le Conseil national de la transition (CNT) a adopté le 6 septembre 2015 une loi portant répression des violences faites aux femmes et aux filles, qui introduit, entre autres, la notion de viol conjugal, question très controversée dans le contexte burkinabè. En matière de bonne gouvernance, le CNT a modifié la loi minière dans le sens d'une meilleure gouvernance de ce secteur, et introduit dans le code électoral la reconnaissance des candidatures indépendantes et l'interdiction de la corruption électorale¹⁰⁷.

¹⁰⁴ R. IDRISSE, « Modèle islamique et modèle occidental : le conflit des élites au Niger » in M. GOMEZ-PEREZ (ed), *L'islam politique au Sud du Sahara*, Paris, Karthala, 2005, p. 348

¹⁰⁵ M.A. PEROUSE DE MONTCLOS, « La transition démocratique au Nigeria : militaires civilisés ou civils militarisés ? », *Autrepart* 3/2003 (n° 27), pp. 61-74

¹⁰⁶ Thomas Sankara a été président du Faso du 4 août 1983 au 15 octobre 1987, date de son assassinat lors d'un coup d'Etat qui a porté Blaise Compaoré au pouvoir. Quant à Norbert Zongo, il était journaliste indépendant et a été assassiné le 13 décembre 1998 alors qu'il enquêtait sur une affaire de meurtre impliquant François Compaoré, frère cadet du président Compaoré.

¹⁰⁷ Ces questions ont été ignorées par le régime de Blaise Compaoré malgré le plaidoyer d'une importante frange de la société civile dont le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) et le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP).

Il faut en outre relever la sacralisation du principe de la limitation du nombre de mandats présidentiels, la constitutionnalisation de l'autorité supérieure de contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC), l'adoption d'un pacte pour le renouveau de la justice, etc. Ce sont là des réformes fondamentales et inédites que le régime Compaoré avait bloquées depuis des années. Au Burkina Faso, la fin de la transition était perçue comme la fin des réformes. Tout se passe comme si le retour à la normalité constitutionnelle allait refermer la fenêtre d'opportunité ouverte par l'insurrection populaire. C'est sur la base de cette perception que, dans son rapport, la Commission de la réconciliation nationale et des réformes (CRNR) a justifié sa proposition d'adopter la réforme constitutionnelle pendant la transition¹⁰⁸. Certaines réformes n'ont pu être adoptées pendant la transition malgré l'ouverture de cette fenêtre d'opportunité¹⁰⁹. Dans d'autres cas, les réformes enregistrées n'ont pas comblé toutes les attentes, comme c'est le cas de la Mauritanie sous le général Ely Ould Mohamed Vall où la question épineuse de l'esclavage n'a pas connu une réforme de fond.

Les performances des régimes de transition semblent plaider en faveur de l'idée du mandat unique, qui fait débat en Afrique de l'ouest¹¹⁰. Tout comme les régimes de transition, confinés dans des échéances courtes, on peut se demander si les régimes à mandat unique ne produiront pas les mêmes effets, c'est-à-dire entraîner une inflation de réformes. En effet, si avec le mandat unique, les chefs d'Etat ne craignent plus la sanction populaire (car ne sollicitant pas de second mandat), cette réforme peut conduire ceux qui veulent laisser des traces dans l'histoire à opérer des réformes « consolidantes ». Le mandat unique aurait cependant pour effet de rendre caduc le principe de l'imputabilité qui est constitutif de la

¹⁰⁸ Elle affirmait ceci dans son rapport : « La Commission pense qu'il serait risquant de laisser un nouveau pouvoir, fort de sa majorité parlementaire, d'influencer, voire instrumentaliser le processus d'écriture constitutionnelle ». cf. CRNR, *Rapport de la sous-commission réformes constitutionnelles, institutionnelles et politiques*, 2015, p. 44

¹⁰⁹ C'est le cas au Burkina Faso de la proposition de loi sur la criminalisation de l'homosexualité soumise par le parti de la renaissance nationale (PAREN). Au Niger, sous la CRN en 1999, un groupe de jeunes diplômés en droit a tenté en vain de « démocratiser » l'accès aux professions libérales en droit. Même avec le soutien du ministre de la justice, Laouali Danda, ces acteurs n'ont pu venir à bout du puissant lobby constitué par les ordres des notaires, huissiers et avocats. En Guinée, sous le régime de transition dirigé par le capitaine Moussa Dadis Camara, les autorités avaient inscrit dans leur agenda la révision des contrats miniers en vue d'instaurer la transparence dans l'économie minière. Mais la chute du capitaine Camara n'a pas permis de concrétiser cette politique très populaire au sein des populations.

¹¹⁰ Cette question a été par exemple au centre des débats lors du Colloque international sur « les alternances politiques en Afrique » organisé par la Société burkinabè de droit constitutionnel (SBDC) à Ouagadougou (Burkina Faso) les 14 et 15 mars 2016. Le thème a fait l'objet d'une communication présentée par Babacar Guèye du Sénégal. Le débat sur le mandat unique a été relancé après l'arrivée au pouvoir du président Patrice Talon au Bénin qui a souhaité que le mandat unique soit inscrit la Constitution béninoise.

démocratie représentative¹¹¹. En outre, le mandat unique peut accélérer la prédation des ressources publiques ; les dirigeants sachant qu'ils n'auront plus la chance de gouverner une seconde fois.

Ce que ces réformes opérées par les gouvernements de transition ont en commun, c'est de susciter des changements rapides de politiques publiques dans des secteurs stratégiques. De telles réformes sont rares dans les régimes issus d'élections où les effets de *path dependence* semblent plus prégnants¹¹², et où l'électoratisme tend à minimiser les perspectives de changement. Certains régimes de transition, en plus des réformes qu'ils ont pu opérer, ont permis de relancer la démocratie, à l'instar des transitions nigériennes (1999 et 2010) et nigériane (1999). Dans d'autres pays, ce sont les transitions qui ont inauguré la démocratie, comme le cas des transitions mauritanienne (2005-2007) et guinéenne (2008-2010). Malgré ces changements, les régimes de transition présentent souvent un autre visage, moins favorable à la bonne gouvernance.

2) *Des régimes réformateurs aux agendas incertains*

Selon la théorie des « coups d'Etat salvateurs » formulée par certains intellectuels¹¹³, l'armée serait l'acteur de changement par excellence lorsque les voies de l'alternance démocratique sont verrouillées. Ce qui confère la légitimité aux militaires en période démocratique, c'est la violation des principes démocratiques par les régimes civils. Si les régimes de transitions issus d'insurrection ou de coup d'Etat sont contraints d'opérer des réformes, et contribuent ainsi à la consolidation démocratique, ils sont cependant marqués par des incertitudes quant à leur agenda politique. Des tendances à manipuler les règles démocratiques pour se maintenir au pouvoir ont été observées. Les militaires prennent souvent goût au pouvoir et tentent de s'y agripper. Leur rapport à la bonne gouvernance reste problématique. Ces régimes ont donc deux faces qu'il convient de ne pas perdre de vue.

¹¹¹ B. MANIN, *The principles of representative government*, Cambridge University Press, Cambridge, 1996

¹¹² A. LECOURE, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », op cit, p. 13

¹¹³ C'est le cas de Laurent Bado, professeur de droit à la retraite, et fondateur d'un parti politique (PAREN) du Burkina, qui a publiquement soutenu cette à l'issue du coup d'Etat du 18 février 2010 au Niger.

○ **Les vellétés de restauration autoritaire**

Les expériences de transition n'ont pas toujours été concluantes, malgré la promesse des autorités de restaurer l'ordre constitutionnel. Au Niger, le régime du général Baré Mainassara est illustratif des risques de dérives des régimes de transition, même lorsque ces derniers se donnent pour vocation de restaurer la démocratie. Arrivé au pouvoir à la suite de la crise politique née de la cohabitation, le général Baré décide de se porter candidat à l'élection présidentielle avec le soutien d'une partie de la classe politique¹¹⁴. A l'issue d'une élection frauduleuse, il instaure un régime semi-autoritaire qui remet en cause les acquis démocratiques engrangés depuis la Conférence nationale de 1991. Le régime Baré entreprend en effet un processus de démantèlement des acquis démocratiques avec la restriction des libertés publiques et la répression des opposants politiques. La crise politique ainsi créée conduit à un autre coup d'Etat militaire sanglant qui va lui coûter la vie le 9 avril 1999.

En Mauritanie, le général Mohammed Ould Abdel Aziz, arrivé au pouvoir le 6 août 2008 par un coup d'Etat, a utilisé les mêmes stratagèmes pour se faire élire président en 2009 à l'issue d'un scrutin non concurrentiel. Le général Robert Guéï en Côte d'Ivoire est un autre exemple des incertitudes qui caractérisent les régimes militaires. Tout comme le général Baré, le général Guéï est arrivé au pouvoir en « balayeur » pour « nettoyer la maison » dans un contexte de forte polarisation identitaire et politique¹¹⁵. Mais après avoir pris goût au pouvoir, il s'est lancé également dans la campagne présidentielle et s'est fait évincer du pouvoir par Laurent Gbagbo, appuyé par « les jeunes patriotes ». Tout comme le général Baré qui a sollicité vainement l'investiture du MNSD, l'ancien parti unique, le général Guéï a échoué à obtenir l'investiture du puissant PDCI RDA. En Guinée, le capitaine Dadis Camara, jusqu'à sa chute, a gardé le mystère sur sa volonté ou non de se présenter à l'élection présidentielle. Ce qui a fait naître des soupçons sur ses intentions de garder le pouvoir à la manière du général Baré au Niger.

Dans d'autres cas, les leaders des régimes de transition, sans prétendre rester au pouvoir, sont de connivence avec certains acteurs politiques. Ils servent ainsi des intérêts partisans de manière déguisée. En effet, s'il est vrai que l'Afrique de l'ouest a enregistré des transitions

¹¹⁴ B.I. ABDOURAMANE, *Crise institutionnelle et démocratie au Niger*, Paris, CEAN, 1996

¹¹⁵ F. AKINDES, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Séries de monographies, CODESRIA, 2004

militaires qui ont respecté leur promesse, il n'en demeure pas moins que les collusions entre militaires et acteurs politiques civils ont nourri les incertitudes quant à l'impartialité des chefs des juntes militaires. Au Burkina, des soupçons de connivence entre le premier ministre de la transition, le lieutenant-colonel Yacouba Isaak Zida et le MPP, le parti de Roch Marc Christian Kaboré ont été émis par les dignitaires du CDP, l'ancien parti au pouvoir.

Cette thèse semble difficile à vérifier, même s'il est indiscutable que les principaux soutiens du premier ministre, pendant les conflits qui l'ont opposé au Régiment de sécurité présidentielle (RSP), étaient issus du MPP. Ce parti a créé de nombreux mouvements de masses acquis à sa cause qui ont pris une part active dans l'insurrection populaire et dans la gestion de la transition. Au Niger, les membres de launte du chef de bataillon Daouda Malam Wanké ont été soupçonnés de soutenir le PNDS *Tarayya* de Mahamadou Issoufou. Selon certaines indiscretions, les résultats du vote au niveau du bureau de vote des officiels auraient été largement en faveur de ce parti. Les mêmes soupçons ont pesé sur launte militaire du chef de bataillon Salou Djibo qui aurait également apporté sa caution au candidat Mahamadou Issoufou.

Ces complicités supposées ou avérées entre élites civiles et militaires sont symptomatiques de la politisation des forces armées mais aussi de l'appartenance de ces deux groupes à une même coalition dirigeante¹¹⁶. Pour des raisons historiques, les militaires ont été associés à la gestion du pouvoir d'Etat depuis les années 1960 en Afrique¹¹⁷. Les processus de démilitarisation de la vie politique entamés depuis les transitions des années 1990 ont permis de consacrer de manière formelle le caractère républicain des forces armées, c'est-à-dire leur totale soumission à l'autorité politique civile. Cependant, dans la pratique, les connexions entre militaires et partis politiques sont restées presque intactes. Tantôt ce sont les militaires qui instrumentalisent les crises politiques pour s'emparer du pouvoir à des fins personnelles, tantôt ce sont les chefs de partis qui font appel à l'armée pour intervenir en leur faveur. Autant dire que les transitions démocratiques des années 1990 n'ont mis fin ni à la militarisation de la vie politique ni à la politisation de l'armée. Dans cette optique, l'armée reste un acteur politique de facto malgré les contextes démocratiques.

¹¹⁶ E. KOUSSOUBE et al, *Economie politique de la croissance au Burkina Faso : Institutions, gouvernance et développement*, Document de travail URM DIAL, juin 2015, pp. 4-12

¹¹⁷ K. IDRISSE (dir.), *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA, 2010, D. G. LAVROFF, « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », *Revue française de science politique*, n°5, vol XXI, 1972, pp. 973-991

○ **Le légalisme mis à rude épreuve**

Du point de vue des politiques publiques, les réformes engagées en période de transition suscitent des interrogations quant à la volonté des dirigeants de respecter les normes juridiques, un des critères de la bonne gouvernance. Cette incertitude sur le respect du droit est perceptible dans la plupart des régimes de transition qui se sont succédé en Afrique de l'ouest. La question du légalisme serait sans objet si les régimes de transitions s'inscrivaient dans un processus révolutionnaire, qui on le sait, ne s'encombre pas de droit. Mais dans la mesure où ces régimes ambitionnent officiellement de restaurer la démocratie et la bonne gouvernance, ils sont appréciés à l'aune de ces concepts. Au Burkina Faso, cette crise du légalisme a été observée dans la lutte contre la corruption visant les élites de l'ancien régime à l'issue de l'insurrection d'octobre 2014 au Burkina Faso. Les mesures visant à geler les biens de ces anciens dirigeants ont dû être levées par la justice, faute d'avoir respecté les procédures légales en la matière. La volonté de satisfaire les exigences des « insurgés » a conduit en effet les dirigeants de la transition à initier des politiques populistes dont l'ancrage juridique est douteux. D'autres mesures prises par ces dirigeants ont été critiquées pour leur déficit de réalisme. C'est le cas de la loi portant bail d'habitation privée adoptée le 22 décembre 2015¹¹⁸.

En matière de gestion des ressources, la « bonne gouvernance » des militaires jure souvent avec les règles d'orthodoxie financière. Selon Séni Ouédraogo et Djibrihina Ouédraogo, l'insurrection populaire a ouvert la voie au désordre juridique¹¹⁹, ce qui n'est pas sans effet sur la bonne gouvernance. La logique insurrectionnelle s'accommode mal des textes et des principes de l'Etat de droit, cela en dépit du maintien de la Constitution pendant la transition. Dans la mesure où la chute de Blaise Compaoré n'a changé ni la nature de l'Etat ni la culture politique des acteurs politiques, la gouvernance n'a pas changé de manière substantielle. En Guinée, ce recul du légalisme a été porté à son paroxysme par le capitaine Moussa Dadis Camara qui gardait de l'argent public dans son bureau et n'hésitait pas à le faire savoir aux médias en guise de preuve d'intégrité. Dans le même sens, le régime Salou Djibo au Niger

¹¹⁸ Il en est de même de la diminution du prix du carburant dont la pertinence économique et sociale est discutable. En effet, cette mesure fait perdre à l'Etat des ressources importantes, sans que la preuve de ses effets concrets sur le quotidien des Burkinabè ne soit établie. En Guinée également, sous la transition dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara, le prix du carburant à la pompe a été revu à la baisse.

¹¹⁹ S.M. OUEDRAOGO et D. OUEDRAOGO, « Libres propos sur la transition politique au Burkina Faso », op cit.

avait opté pour une stratégie extrajudiciaire pour recouvrer les biens mal acquis. Ainsi, une commission a été mise sur pied pour contraindre les anciens dirigeants à restituer les biens mal acquis, sans passer par la justice. Dès lors, les régimes de transition ne font pas toujours bon ménage avec le principe de l'Etat de droit qui est constitutif de la bonne gouvernance. Ils privilégient les méthodes expéditives à forte intensité populiste. Tout semble ainsi indiquer que le sens de l'urgence des gouvernements de transition est difficilement compatible avec les exigences de la bonne gouvernance.

Par ailleurs, de par leur mode d'accession au pouvoir, les auteurs de coup d'Etat et/ou les dirigeants des régimes de transition ont des raisons de craindre des poursuites judiciaires après leur départ du pouvoir. En général, les coups d'Etat et les insurrections ne se font pas sans effusion de sang. Comme l'a fait remarquer, non sans regret, le général Baré au Niger au lendemain du coup d'Etat qui l'a porté au pouvoir en 1996, « on ne peut faire des omelettes sans casser des œufs »¹²⁰. Pour assurer leur sécurité pendant et après la transition, les autorités de transition recourent aux lois d'amnistie (Niger 1996, 1999, 2010). De telles mesures sont naturellement antinomiques à l'Etat de droit¹²¹. Si l'amnistie reste une mesure de justice transitionnelle susceptible d'encourager les dirigeants à quitter le pouvoir au-delà des mandats prescrits, elle peut aussi mettre à mal la réconciliation nationale¹²². En outre, pour assurer leur sécurité financière, ces mêmes dirigeants s'octroient certains avantages en usant de leur pouvoir distributif et normatif. C'est dans ce sens qu'il faut analyser les nominations au grade de général des chefs des junte militaires au Niger, avec le commandant Salou Djibo, au Mali avec le capitaine Amadou Haya Sanogo et au Burkina Faso avec le lieutenant-colonel Yacouba Isaak Zida.

La réforme des textes relatifs au statut des forces armées nationales¹²³ pendant la transition burkinabè illustre le paradoxe des réformes engagées par ces régimes. D'une part, cette loi est

¹²⁰ Voir I. BARE MAINASSARA, *Mon ambition pour le Niger : entretiens avec Sennen Andriamirado*, Paris, Jeune Afrique Livre, 1997

¹²¹ Au Burkina Faso, l'audit de la transition réalisé par l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) a relevé de nombreuses violations des règles de gestion pendant la période de transition. Cf. ASCE-LC, *Rapport de synthèse de l'audit/investigation de la transition*, 2016

¹²² Voir à ce propos, UNOWA, *Une vie après le palais présidentiel : l'alternance pacifique au pouvoir en Afrique de l'ouest*, Etude thématique de UNOWA, mars 2006

¹²³ Il s'agit de la loi portant statut général des personnels des forces armées nationales et de celle portant conditions avancement des personnels d'active des forces armées nationales. Voir J.H. BAZIE, *De l'insurrection à la législation au « Pays des hommes intègres »*, Ouagadougou, Les Presses Africaines, 2015, p.28

historique en ce qu'elle participe à la dépolitisation de l'armée¹²⁴, et de l'autre, en permettant au lieutenant-colonel Zida de passer directement au grade de général de division (sautant ainsi les grades de colonel, de colonel-major et de général de brigade), cette loi perd son caractère impersonnel¹²⁵. La quête de sécurité financière conduit également certains dirigeants de ces régimes à dilapider les ressources publiques afin d'assurer l'après-transition. Les transitions ont toujours été émaillées d'accusations avérées ou non de détournement de fonds publics de la part des dirigeants et de leurs alliés.

Ainsi, en l'absence du changement de la nature de l'Etat à l'issue des coups d'Etat et insurrections, la rotation des dirigeants n'a pas entraîné un changement dans la gouvernance. L'Etat demeure une source de rente pour les dirigeants. La bonne gouvernance en a le plus souvent fait les frais, malgré les espoirs suscités par ces régimes, qui, rappelons-le, sont eux-mêmes issus de crises politiques engendrés par des dirigeants élus.

Conclusion : l'Afrique est-elle vraiment sur la même trajectoire que l'Occident ?

Notre question de recherche était de savoir si les modes d'alternance ont des effets différents sur la bonne gouvernance. La réponse à cette question reste mitigée. Il ressort en effet que les régimes issus de changements inconstitutionnels de pouvoir semblent plus ambitieux en matière de réformes démocratiques. Les réformes semblent s'opérer dans une logique incrémentale dans les régimes issus d'élections ; tandis qu'elles prennent une cadence plus dynamique avec les régimes de transition. Cet enthousiasme pour les réformes en temps de transition est dicté par les pressions systémiques auxquelles ces régimes sont soumis ainsi que par la volonté des dirigeants de laisser des traces dans l'histoire. Si les changements inconstitutionnels ont ouvert des fenêtres d'opportunité pour des réformes de grande portée, les incertitudes quant aux agendas des autorités de transition limitent leur capacité à impulser un changement profond.

¹²⁴ Cette nouvelle loi oblige tout militaire qui souhaite se présenter aux élections à démissionner de l'armée. Avant cette loi, les militaires pouvaient prendre une disponibilité pour s'engager en politique et après rejoindre les casernes.

¹²⁵ Cette réforme permettait en effet au président du Faso de nommer, à titre exceptionnel, à partir du grade de lieutenant-colonel, un officier de l'armée au grade de général de division. Avant, cette possibilité était réservée aux officiers ayant au moins le grade de colonel. L'Etat-major des forces armées s'est opposé à cette réforme que le lieutenant-colonel Zida a réussi à faire adopter par le CNT. Lorsqu'il fut nommé au grade de général par le président Kafando en novembre 2015, une polémique éclata dans l'opinion sur le caractère personnel de cette réforme.

De toute évidence, pour un régime politique, l'absence d'enjeux électoraux n'est pas en soi un gage de promotion de la bonne gouvernance. En effet, les deux modes d'alternance analysés ici présentent de fortes similitudes dans leur rapport à la bonne gouvernance : l'alternance par les élections est certes porteuse d'une dynamique socialisatrice qui induit un changement démocratique, mais elle renforce en même temps la patrimonialisation de l'Etat. L'accession au pouvoir par la force permet d'opérer des réformes susceptibles de promouvoir la bonne gouvernance, mais de manière concomitante, les promoteurs de ces réformes reproduisent les pratiques prédatrices décriées sous les gouvernements antérieurs. Par-delà les différences contextuelles et les modes d'alternance, ce qui apparaît comme un invariant, c'est la résilience de la domination néopatrimoniale¹²⁶.

Cela attire l'attention sur les effets de continuité des règles héritées des régimes autoritaires d'avant la troisième vague de démocratisation. C'est ce que relève Nicolas Van de Walle : « de nombreuses structures de l'ancien régime persistent après la révolution, étant donné que les relations sociales et les habitudes changent beaucoup plus lentement que les règles du jeu formelles. Des changements institutionnels peuvent être mis en œuvre plus rapidement que ne peuvent l'être les changements de valeurs »¹²⁷. Deux logiques contradictoires coexistent dans les expériences concrètes de démocratisation des Etats africains, une logique de diffusion de la bonne gouvernance et une logique néopatrimoniale qui semble prédominante.

Le constat majeur, c'est que ni les alternances démocratiques, ni les changements extraconstitutionnels n'engendrent des changements substantiels dans la gouvernance des Etats africains. Pourquoi ? Comment rendre compte de ce bilan mitigé, plus de deux décennies après l'avènement de la « troisième vague » de démocratisation ? Plusieurs approches ont été développées dans la littérature pour expliquer ce paradoxe. Celle qui semble en vogue depuis les années 1990 est la théorie du « chemin électoral de la démocratisation » discutée dans le présent article, selon laquelle la consolidation démocratique naîtra progressivement de la routinisation du vote.

¹²⁶ L. SAMPANA, « Démocratie, bonne gouvernance et politiques publiques », in A. LOADA et J. WEATHLY (eds), op cit, pp. 181-207

¹²⁷ N. VAN DE WALLE, « Démocratisation en Afrique : un bilan critique », in M. GAZIBO et C. THIRIOT (dir), *Le politique en Afrique*, op cit, p. 144. Mamoudou Gazibo soutient la même analyse lorsqu'il affirme que « les régimes autoritaires continuent ainsi de peser sur la trajectoire de démocratisation bien après leur disparition formelle, à travers les élections fondatrices ». cf. M. GAZIBO, *Introduction à la politique africaine*, op cit, p. 205

En effet, à lire certains analystes politiques, les démocraties africaines seraient en voie de consolidation ; selon eux, tout ne serait qu'une question de temps, la démocratie étant une construction de longue haleine. Autrement dit, les crises que les démocraties africaines traversent sont normales et s'inscrivent dans un processus d'apprentissage, à l'exemple des expériences occidentales. En clair, il faut en déduire que l'Afrique est sur la même trajectoire que l'Occident. C'est ce qui ressort de l'analyse de Vincent Darracq et Victor Magnani : « Si l'on considère que les systèmes politiques africains sont en phase d'institutionnalisation, une comparaison avec les trajectoires observées dans les démocraties électorales occidentales peut s'avérer instructive. On oublie trop souvent que les attitudes, les gestes et les référentiels associés à l'exercice du vote sont le résultat d'apprentissages longs »¹²⁸. Ce type d'analyse semble s'inscrire dans le sillage des théories de la modernisation qui ont été critiquées pour leur soubassement téléologique et universalisant¹²⁹.

Contrairement à cette grille analytique qui laisse penser que l'Afrique évolue dans la même direction que l'Occident, Patrick Chabal et Jean Pascal Daloz pensent que « l'Afrique noire semble plus évoluer dans le sens d'une informalisation accentuée que dans celui d'une institutionnalisation concomitante de l'essor d'une société de masses »¹³⁰. Selon ces auteurs, la démocratisation ne saurait émerger que « sous l'impulsion d'une réelle volonté des acteurs concernés. Or, des sommets à la base, il reste à prouver que l'on soit véritablement enclin à abandonner les usages clientélistes et népotistes au profit d'une nouvelle forme plus impersonnelle d'accountabilty et d'un ordre étatique légal-rationnel transcendant nettement les clivages factionnels et communautaires »¹³¹. Dans des travaux plus récents, l'hypothèse d'une institutionnalisation de la domination néopatrimoniale a été émise par certains chercheurs¹³².

En comparant l'histoire de l'Afrique à celle de l'Europe, on comprend en quoi la trajectoire politique des Etats africains est spécifique. La construction démocratique en l'Europe avait été

¹²⁸ V. DARRACQ et V. MAGNANI, op cit, p. 21

¹²⁹ C. AKE, *Social science as imperialism : the theory of political development*, Ibadan, Ibadan University Press, 1979

¹³⁰ P. CHABAL et J.P. DALOZ, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999, p. 43

¹³¹ Ibid, p. 188

¹³² M. GAZIBO, « Le néopatrimonialisme est-il soluble dans la démocratie ? », op cit.

facilitée par l'existence d'appareils étatiques bien établis¹³³. La démocratie occidentale est aussi le produit d'un système économique et social qui a favorisé l'émergence progressive d'une citoyenneté. Cela n'a pas été le cas des Etats africains, qui, au lendemain de leur indépendance, devaient affronter tous ces défis redoutables en même temps : construire des Etats, consolider l'unité nationale, éduquer les citoyens, bâtir des économies dynamiques, etc. ; et cela dans un contexte de dépendance vis-à-vis des anciennes puissances coloniales.

La résilience de la culture néopatrimoniale ne permet pas de penser que l'Afrique évolue vers une rupture fondamentale en matière de gouvernance¹³⁴. Les résistances culturelles face aux normes politiques « importées »¹³⁵ et les intérêts des acteurs à préserver le « désordre politique » entretiennent, selon des logiques différentes, cette mixité des systèmes politiques africains. La société civile qui prétend être un contre-pouvoir est traversée par les mêmes contradictions que l'Etat et les partis politiques¹³⁶. Certes, la société civile africaine participe au contrôle de l'action publique, mais sa dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds extérieurs limite sa capacité d'influence. En plus, la quête de prébendes et le déficit d'intégrité morale de certains de ses leaders jettent le doute sur sa vocation citoyenne. Pour l'essentiel, créer une association en Afrique procède plus d'une volonté d'enrichissement personnel que d'un acte civique. Autant dire alors que la société civile africaine est loin d'incarner une alternative crédible face aux partis politiques et à l'Etat, dont elle est peu différenciée d'ailleurs dans certains cas¹³⁷.

Le paradoxe, c'est que les « architectes » de la démocratie se reconvertissent souvent en « fossoyeurs » de la démocratie en participant à la prédation des ressources publiques. Il suffit de porter un regard sur la gouvernance interne des organisations de la société civile pour s'en

¹³³ N. ELIAS, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975

¹³⁴ L. SINDJOUN « *La culture démocratique en Afrique subsaharienne* », op cit

¹³⁵ B. BADIE, *L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992

¹³⁶ R. OTAYEK, « La problématique « africaine » de la société civile », in M. GAZIBO et C. THIRIOT, (dir), op cit, p. 209-226, R. PINKNEY, *Democracy in the Third World*, London, Lynne Rienner Publisher, 2003, pp. 87-106

¹³⁷ Patrick Chabal et Jean Pascal Daloz parlent par exemple de « l'illusion de la société civile » en Afrique et récusent son existence dans un contexte d'indifférenciation de l'Etat. cf. Patrick CHABAL et Jean Pascal DALOZ, op cit, p. 34. Dans le même sens, Bertrand Badie parle des « sociétés civiles introuvables » en Afrique. cf. Bertrand BADIE, op cit, p. 116

convaincre. C'est là l'une des contradictions fondamentales de la politique africaine¹³⁸. Ces analyses invitent à un dépassement de la vision téléologique diffusée par la théorie de la démocratisation, en vue d'étudier les régimes africains dans une perspective empirique¹³⁹, au-delà de toute préoccupation normative. Seul l'avenir nous dira où va l'Afrique. Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que le postulat selon lequel l'Afrique se dirige vers la démocratie occidentale est discutable. En définitive, il importe d'appréhender les processus démocratiques africains avec plus de réalisme, et peut-être moins d'illusions.

Bibliographie

AKE C., 1979, *Social science as imperialism: the theory of political development*, Ibadan, Ibadan University Press

AKINDES F., 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Séries de monographies, CODESRIA

ALDRIN P. et al (dir), 2016, *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques*, Paris, Editions du croquant

ASCE-LC, 2016, *Rapport de synthèse de l'audit/investigation de la transition*

BADIE B., 1992, *L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard

BANÉGAS R., 1998, « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, pp. 75-88

BAZIE J.H., 2015, *De l'insurrection à la législation au « Pays des hommes intègres »*, Ouagadougou, Les Presses Africaines

BLECK J. and VAN DE WALLE N., 2011, « Parties and issues in Francophone Africa: towards a theory of non-mobilization », *Democratization* 18, (5), pp. 1125-1145

GYIMAH BOADI E., 2007, « Political parties, elections and patronage: random thoughts on

¹³⁸ Dès le début des transitions politiques des années 1990, Abdoulaye Niandou Souley exprimait un scepticisme quant à l'attachement de l'élite intellectuelle à la démocratie: « *Nombre d'intellectuels africains se sont ralliés au mouvement démocratique, non pas parce qu'ils étaient réellement acquis à la démocratie comme idéal politique, mais parce qu'ils y avaient vu une opportunité de parvenir au pouvoir en renversant ceux qui y étaient déjà. De ce point de vue, il y a une ambiguïté puisqu'on se demande si les mouvements sociaux de l'année 1990 s'inscrivent dans une logique de démocratisation des systèmes politiques africains, ou si elles répondaient à une manipulation des élites concurrentes de celles au pouvoir* ». cf. « Paradoxes et ambiguïtés de la démocratisation » in Daniel C. BACH (dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998, p. 97 ; Voir aussi, P. J. SHRAEDER, « Political elites and the process of democratization in Africa », in J. HIPPLER (ed), *The democratization of disempowerment. The problem of democracy in the Third World*, London, Pluto Press, 1995, pp. 44-69

¹³⁹ Patrick Chabal et Jean Pascal Daloz, op cit

neo-patrimonialism and African democratization», in M. BASEDAU et al, *Votes, money and violence : political parties and elections in sub Saharan Africa*, Uppsala (Sweden), Nordic African, pp. 24-25

GYIMAH-BOADI E., 2010, « Another step forward for Ghana » in L. DIAMOND and M. F. PLATTNER (eds), *Democratization in Africa: progress and retreat*, Baltimore, The John Hopkins University Press, pp.137-151

BOUBACAR ISSA A., 1996, *Crise institutionnelle et démocratie au Niger*, Paris, CEAN

BOUBACAR ISSA A., 1999, « Alternances militaires au Niger », *Politique africaine*, n°74, p p. 85-94

BRATTON M. and VAN DE WALLE N., 2002, *Democratic experiment in Africa: Regime transition in comparative perspective*, Cambridge, Cambridge University Press

BRATTON, M., «The “alternation effect” in Africa», *Journal of Democracy* 15, no. 4 2004, pp.148-158

BRAUD P., 2003, *La démocratie politique*, Paris, Editions du Seuil

BRAUD P., 2006, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2006

CAEN-CERI, 1978, *Aux urnes l’Afrique ! Elections et pouvoirs en Afrique noire*, Paris, Pédone

CARBONNE G., 2006, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains », *Politique africaine*, n°104, pp. 29-37

CAROTHERS T., 2010, « The end of the transition paradigm » in L. DIAMOND, M. F. PLATTNER, P. J. COSTOPOULOS, *Debates on democratization*, The John Hopkins University Press, pp. 77-93

CHABAL P. et DALOZ J.P., 1999, *L’Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica

DARRACQ V. et MAGNANI V., 2011, « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère* 4/(Hiver), pp. 839-850

DEFARGES P. M., 2003, *La gouvernance*, Paris, PUF

DIAMOND L. and PLATTNER M. F., 2010, *Democratization in Africa: progress and retreat*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press

DIAMOND L., 1997, « Is the third wave of democratization over? An empirical assessment », Helen Kellogg Institute for International Studies, *Working Paper n° 236*

DIAMOND L., 2002, « Thinking about hybrid regimes », *Journal of democracy*, Vol 13, n°2, April, pp. 21-35

- DODZI K., « Les élections disputées : réussites et échecs », *Pouvoirs* n°129, 2009, pp. 115-125
- ELIAS N., 1975, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy
- FALL I. M. et HOUNKPE Mathias, 2010, *Les commissions électorales en Afrique de l'ouest : analyse comparée*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung,
- GARIGOU A., 1992, *Le vote et la vertu*, Paris, Presses de sciences po
- GAXIE D., 2003, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien
- GAZIBO M. et JENSON J., 2004, *La politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, PUM
- GAZIBO M., 2005, « La force des institutions : la commission électorale nationale indépendante comme site d'institutionnalisation au Niger », in P. QUANTIN, *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Paris, Karthala, pp. 65-84
- GAZIBO M., 2006, *Introduction à la politique africaine*, Montréal, PUM
- GAZIBO M., 2007, « Mobilisations citoyennes et émergence d'un espace public au Niger depuis 1990 », *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, pp. 19-37
- GAZIBO M., 2009, « Les transitions démocratiques en Europe centrale et orientale et en Afrique » (En Afrique) in A. COHEN et al. *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte, pp. 218-225
- GUEYE B., « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* n°129, 2009, pp. 5-26
- HABERMAS J., 1997, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard,
- HENRY V., 2015, « Mouvements citoyens engagés en Afrique; le cas du Burkina-Faso », *Regards croisés sur l'Afrique; démocratisation, conflits, intervention*, Numéro spécial, Studia Europaea, Bolyai, Cluj-Napoca, pp. 57-72
- HERMET G. et al, 1978, *Des élections pas comme les autres*, Paris, FNSP
- HERMET G., 2001, « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique Latine/Europe de l'Est », *Revue internationale de politique comparée*, vol 8, n°2, pp.285-304
- HERMET G. 2004, « Un régime à pluralisme limité: à propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 1, pp. 159-178
- HERMET G. et al (dir), 2005, *La gouvernance : un concept et ses applications*, Paris, Karthala
- IDRISSA K. (dir.), 2010, *Armée et politique au Niger*, Dakar, CODESRIA

- IDRISSA R., 2005, « Modèle islamique et modèle occidental : le conflit des élites au Niger » in M. GOMEZ-PEREZ (ed), *L'islam politique au Sud du Sahara*, Paris, Karthala, pp. 347-372
- IHL O. et DELOYE Y., 2008, *L'acte du vote*, Paris, Presses de sciences po
- IHL O., 2000, *Le vote*, Paris, Clefs-Montchrestien
- KAKDEU L.M., 2015, « Les discours du contentieux électoral en Afrique sub-saharienne », *Regards croisés sur l'Afrique; démocratisation, conflits, intervention*, Numéro spécial, Studia Europaea, Bolyai, Cluj-Napoca, pp. 39-55
- KI-ZERBO J., 2003, *A quand l'Afrique : entretien avec René Holenstein*, Paris, Edition de l'Aube
- KOUSSOUBE E. et al, 2015, *Economie politique de la croissance au Burkina Faso : Institutions, gouvernance et développement*, Document de travail URM DIAL
- LAVROFF D.G., 1972, « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », *Revue française de science politique*, n°5, vol XXI, pp. 973-991
- LECOURS A., 2002, « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et Sociétés*, vol 21, n°3, pp. 3-19
- LINDBERG S. (ed), 2009, *Democratization by elections: a new mode of transition*, Baltimore, The John Hopkins University Press
- LINDBERG S., 2006, *Democracy and elections in Africa*, Baltimore, Johns Hopkins University Press
- LINZ J. and STEPAN A., 2010, «Towards consolidated democracies », in Larry Diamond et al, *Debates on democratization*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, pp. 3-22
- LOADA A. et WEATHLY J. (eds), 2014, *Transitions démocratiques en Afrique de l'ouest : processus constitutionnels, société civile, institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan
- LOADA A., 1998, « Les élections législatives Burkinabé du 11 mai 1997: « des élections pas comme les autres »? », *Politique africaine*, n°69, mars, pp. 75-87
- LOADA A., 2001, « Où en est l'administration publique ? » in Dominique Darbon (dir.), *L'Afrique politique*, Paris, CEAN, Karthala, pp. 23-46
- MAINASSARA I.B., 1997, *Mon ambition pour le Niger : entretiens avec Sennen Andriamirado*, Paris, Jeune Afrique Livre
- MAIR P., 2011, « Democracies » in Daniele Caramani (ed), *Comparative politics*, Oxford, Oxford University Press, pp. 88-94
- MANIN B., 1996, *The principles of representative government*, Cambridge University Press, Cambridge

MOUICHE I., «La gouvernance électorale et la consolidation démocratique en Afrique : défis et perspectives », Communication à l'Assemblée générale du CODESRIA, Dakar, 8-12 juin 2015

NIANDOU SOULEY A., 1998, « Paradoxes et ambiguïtés de la démocratisation » in Daniel C. Bach (dir), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, pp. 97-103

OLIVIER DE SARDAN J. P., 2015, « Les quatre prisons du pouvoir », *Le Républicain*, Niamey, n°2059 du 31 décembre

OTAYEK R., « La problématique « africaine » de la société civile », in Mamoudou Gazibo et Céline Thiriot, (dir), *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, pp. 209-226

OUEDRAOGO S.M. et OUEDRAOGO D., 2015, « Libres propos sur la transition politique au Burkina Faso : du contexte au texte de la Charte de la transition », *Revue Afrilex*

PASTOR R., 1999, « The role of electoral administration in democratic transitions: implications for policy and research », *Democratization*, n°6, pp. 1-27

PECHU C., 2009, « Répertoire » in Olivier Filieule et al. (dir), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de sciences po, pp. 545-561

PEROUSE DE MONTCLOS M.A., 2003, « La transition démocratique au Nigeria : militaires civilisés ou civils militarisés ? », *Autrepart 3/* (n° 27), pp. 61-74

PERSSON T. et al, 2003, «Electoral rules and corruption» *Journal of European Economic Association*, n°4, pp. 958-989

PINKNEY R., 2003, *Democracy in the Third World*, London, Lynne Rienner Publisher, pp. 87-106

PITSEYS J., 2010, « Le concept de gouvernance. », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques 2/* (Volume 65), pp. 207-228

POIRMEUR Y. et MAZET P., 1999, *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan

PRZEWORSKI A., 1991, *Democracy and the market: Political and economic reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge, Cambridge University Press

QUANTIN P. (dir), 2004, *Voter en Afrique. Comparaisons et différenciations*, Paris, L'Harmattan

QUERMONE J.L., 2003, *L'alternance au pouvoir*, Paris, Montchrestien

QUERMONE J.L., 2006, *Les régimes politiques occidentaux*, Paris, Editions du Seuil

ROGER B., 2015, « Y'en a marre », « Balai citoyen », « Filimbi »... : l'essor des sentinelles de la démocratie », *Jeune Afrique*

SAMPANA L., 2014, « Démocratie, bonne gouvernance et politiques publiques », in A. LOADA et J. WEATHLY (eds), *Transitions démocratiques en Afrique de l'ouest : processus constitutionnels, société civile, institutions démocratiques*, Paris, L'Harmattan, pp. 181-207

SAVADOGO M., 2013, *Philosophie de l'action collective*, Paris, L'Harmattan

SCHUMPETER J., 1972, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot

SHRAEDER P. J., 1995, « Political elites and the process of democratization in Africa », in J. HIPPLER (ed), *The democratization of disempowerment. The problem of democracy in the Third World*, London, Pluto Press, pp. 44-69

SINDJOUN L., 2000, « La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arlésienne de la légende africaniste », Symposium International de Bamako, OIF

SUREL Y., 2015, *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin

TIDJANI ALOU M., 1996, « Les coopérations dans l'arène nationale », *Nouveaux Cahiers de l'IUED*, n°4, IUED, Genève/Paris, PUF, pp. 64-75

TIDJANI ALOU M., 2001, « Globalisation : l'Etat africain en question », *Afrique contemporaine*, n°199, pp. 11-24

TIDJANI ALOU M., 2002, « L'avenir des processus de démocratisation en Afrique : les avatars de la consolidation démocratique », *Bulletin du CODESRIA*, n°3 et 4, pp. 31-38

TIDJANI ALOU M., 2011, « L'Etat néo-patrimonial au quotidien : politiciens, douaniers et milieux marchands » in D. C. BACH et M. GAZIBO (dir.), *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 209-228

TILLY C. et TARROW S., 2008, *Politique (s) du conflit : De la grève à la révolution*, Paris, Presses de sciences po

UNOWA, 2006, *Une vie après le palais présidentiel : l'alternance pacifique au pouvoir en Afrique de l'ouest*, Etude thématique de UNOWA

VAN DE WALLE N., 2003, « Presidentialism and clientelism in Africa's emerging party systems », *The Journal of modern african studies*, Vol 41 n°2, pp. 297-321,

VAN DE WALLE N., 2009, « Démocratisation en Afrique : un bilan de la littérature », in M. GAZIBO et C. THIRIOT, *Le politique en Afrique : État des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, pp. 135-163

WANTCHEKON L., 2003, « Clientelism and voting behavior: evidence from field experiment in Benin » *World politics* (55), pp. 399-422

WAY L. A., 2002, « Pluralism by Default in Moldova», *Journal of Democracy* 13(4), pp. 127-141